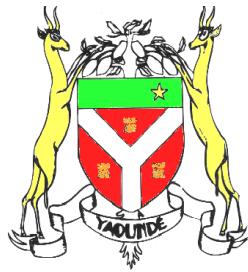


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES
BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Table des matières

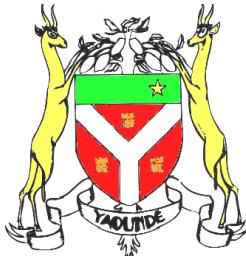
Table des matières

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES	3
PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	14
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	33
PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	62
PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES MATERIELS ET MATERIAUX.....	72
PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES	81
PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF	122
PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES	137
PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE.....	139
PIECE N°10 : FORMUNLAIRE ET MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONAIRES	144
PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES	153
PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	155

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES
BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Version française

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

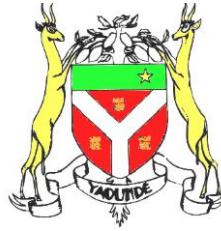
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ECONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AND BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024

POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé
Exercice 2024 ; Ligne : 222 181 (matériel pour la maintenance des bâtiments communaux)**

1- Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Ville de Yaoundé lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

2- Consistance de la prestation

La prestation est subdivisée en deux (02) lots et consiste en la fourniture du matériel dans les ateliers suivants:

- maçonnerie et préfabrication en béton armé;
- peinture et sérigraphie;
- menuiserie métallique;
- menuiserie bois ;
- plomberie ;
- électricité.

3- Délai de livraison

Le délai de livraison est de six (06) mois.

4- Allotissement

La fourniture est en deux (02) lots :

- Lot 1 : la fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de menuiserie bois, menuiserie métallique et préfabrication en béton armé ;
- Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de maçonnerie, de plomberie,

de peinture-sérigraphie et d'électricité pour tous les corps du bâtiment.

5- Cout prévisionnel

Le montant prévisionnel à l'issu des études préalables est de cent millions (100 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises, soit :

- Lot 1 : quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA ;
- Lot 2 : cinquante-cinq millions (55 000 000) FCFA.

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée pour ce type de prestations.

7- Mode de soumission

Les modes de soumission retenus pour cette prestation sont en ligne ou hors ligne

8- Financement

La fourniture objet du présent appel d'offres est financée par le budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2024, sur la ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des bâtiments communaux).

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics, de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage, porte 223 du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis au journal des marchés (JDM), Cameroon-tribune ou COLEPS.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu les jours ouvrables à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage, porte 223 du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA, payable au compte CAS ouvert par l'ARMP dans les agences BICEC.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé 2^{ème} étage, porte 223 du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, au plus tard le **03/09/2024** à 13 heures et devra porter la mention:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU
19/07/2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES
BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE YAOUNDÉ »**
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire agréé par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de neuf cent mille (900 000) francs CFA pour le lot 1 et d'un million cent mille (1 100 000) francs CF pour le lot 2, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

13- Recevabilité des offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être en cours de validité ou datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre ou un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances au moment de l'ouverture des offres ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **03/09/2024** à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé, dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY).

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

15- Critères d'évaluation

15.1.Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- a. l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres;
- b. l'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des offres ;
- c. les fausses déclarations ou pièces falsifiées;
- d. l'absence des références correspondant à un marché dans la fourniture des matériaux

similaires, d'un montant minimum de 13 500 000 francs CFA TTC pour le lot 1 et 16 500 000 francs CFA TTC pour le lot 2 au cours des cinq (05) dernières années (2023-2022-2021-2020-2019);

- e. lorsque plus d'un critère essentiel non satisfaisant.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- a. la conformité à 80% des spécifications techniques pour chaque lot;
- b. le chronogramme et le délai de livraison inférieur à six (06) mois;
- c. la preuve d'acceptation des conditions du marché.

16- Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'appel d'offres.

Un soumissionnaire ne peut être attributaire des deux (02) lots.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage, porte 223 du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé ou en ligne sur la plateforme COLEPS ou ARMP aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au 1517.

Yaoundé le 19/07/2024

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- SOPECAM ;
- Observateur indépendant ;
- Affichage.

English Version

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

YAOUNDE CITY COUNCIL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES, FINANCIERES ET DU
BUDGET

SOUSDIRECTION DES MARCHES PUBLICS

SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC,
FINANCIAL AFFAIRS AND BUDGET

SUB-DEPARTMENT OF PUBLIC
CONTRACTS

SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS
SERVICE

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No025/AONO/CUY/CIPM/2024 OF 19/07/2024
FOR THE SUPPLY OF MAINTENANCE EQUIPMENT FOR THE MUNICIPAL
BUILDINGS OF THE YAOUNDE CITY COUNCIL**

**Financing: Budget of the Yaounde City Council -
2024 Financial Year; Budget head: 222 181 (municipal building maintenance equipment)**

19- Purpose of the Invitation to Tender

The Yaounde City Mayor is launching an Open national invitation to tender for the supply of maintenance equipment for the communal buildings of the Yaoundé City Council

20- Nature of the service

The service is subdivided into two (02) lots and consists of the supply of equipment in the following workshops:

- masonry and prefabrication in reinforced concrete;
- painting and screen printing
- metal joinery
- wood joinery
- plumbing ;
- electrical work.

21- Delivery period

The delivery period is six (06) months.

22- Allotment

The supply is divided into two (02) lots:

- Lot 1: the supply of materials and consumables for the maintenance of street furniture to the woodwork, metalwork and reinforced concrete prefabrication workshops;

- Lot 2: the supply of materials, equipment and consumables for masonry, plumbing, paint-screen printing and electricity for parts of the building.

23- Estimated cost

The estimated cost at the end of the preliminary studies is one hundred million (100,000,000) CFA francs, including VAT, as follows:

- Lot 1: forty-five million (45,000,000) CFA francs;
- Lot 2: fifty-five million (55,000,000) CFA francs.

24- Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to companies under Cameroonian law with proven experience in this type of service.

25- Mode of submission

The submission methods used for this service are online or offline.

26- Financing

The supply covered by this invitation to tender will be financed by the Yaoundé City Council budget, 2024 Financial year, under line 222 181 (equipment for the maintenance of communal buildings).

27- Consultation of the Tender File

The physical file can be consulted during working hours at the Sub-Directorate of Public Contracts of the Yaoundé Urban Community, 2nd floor, door 223 of the main building of the Yaoundé City Hall and the electronic version on the COLEPS platform at the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> or <http://www.publiccontracts.cm>, as soon as this notice is published in the Public Contracts Gazette, in the daily newspaper Cameroon Tribune or on COLEPS.

28- Acquisition of the Tender File

The file can be obtained during working hours at the Sub-Department of Public Contracts of the Yaounde City Council, 2nd floor door 223 of the main building of the Yaounde Town Hall, upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of one hundred thousand (50,000) CFA francs, payable to the CAS account opened by the Public Contracts Regulatory Agency in BICEC branches.

29- Submission of offers

Each offer, drafted in English or in French and in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies, marked as such, must reach the Sub-Department of Public Contracts of the Yaounde City Council, 2nd floor, door 223 of the main building of the Yaounde Town Hall, no later than **03/09/2024** at 1 p.m. and must bear the mention:

**“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
No025/AONO/CUY/CIPM/2024 OF 19/07/2024**

**FOR THE SUPPLY OF MAINTENANCE EQUIPMENT FOR THE MUNICIPAL
BUILDINGS OF THE YAOUNDE CITY COUNCIL”**

"To be opened only at the opening session".

30- Bid bond

Each tenderer must enclose with his administrative documents, a tender bond issued by an establishment approved by the Minister of Finance and listed in Exhibit 12 of the Bidding document, in the amount of nine hundred thousand (900,000) CFA francs for lot 1 and one million and one hundred thousand (1,100,000) CFA francs for lot 2, valid for thirty (30) days beyond the date of validity of the tenders.

31- Admissibility of offers

The documents in the administrative file required must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or a competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Rules of the Invitation to Tender. They must be valid or dated within three (3) months or have been drawn up after the date of signature of the Invitation to tender.

Any bid that is incomplete or does not comply with the requirements of the tender documents will be declared inadmissible. In particular, the absence of a bid bond issued by a first-class bank or a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance at the time the bids are opened, or failure to comply with the model documents in the tender documents, will result in the outright rejection of the bid without any appeal.

32- Opening of bids

The opening of the bids will take place at one time on **03/09/2024** at 2 p.m. by the Internal Tenders Board of the Yaounde City Council, in the building housing the Internal Tenders Board at Elig Belibi neighbourhood (PADY Street).

Only bidders may attend this opening session or be represented by a duly mandated person of their choice.

33- Evaluation criteria

15.3.Eliminatory Criteria

The eliminatory criteria stand as follows:

- f. absence or non-conformity of the bid bond at the opening of tenders;
- g. the absence or non-conformity of an administrative document other than the tender deposit 48 hours after the opening of tenders;
- h. false declarations or falsified documents;
- i. the absence of references corresponding to a contract for the supply of similar materials, for a minimum amount of 13,500,000 CFA francs inclusive of tax for lot 1 and 16,500,000 CFA francs inclusive of tax for lot 2 over the last five (05) years (2023-2022-2021-2020-2019),;
- j. when more than one essential criterion is not met.

15.4. Essential criteria

The essential criteria relating to the qualification of candidates will relate to:

- d. 80% compliance with the technical specifications for the lot;
- e. The timetable and delivery date of less than six (06) months;
- f. The proof of acceptance of the contract conditions.

34- Award of contract

The contract will be awarded to the tenderer submitting the lowest evaluated tender and judged to be in substantial conformity with the provisions of the invitation to tender.

A tenderer may not be awarded two (02) lots.

35- Period of Validity of Tenders

Bidders remain committed to their bid for ninety (90) days from the deadline for submission of bids.

36- Additional Information

Further information can be obtained from the Sub-Department of Public Contracts of the Yaoundé City Council, 2nd floor, door 223 of the Yaoundé Town Hall building, or online on the COLEPS or ARMP platform at the following addresses: <http://www.marchesppublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

N.B.: For any attempt of corruption or malpractice, please call CONAC at 1517.

Yaoundé the 19/07/2024

Copies:

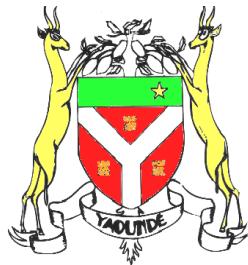
- *Ministry of Public Contracts* ;
- *Public Contracts Regulatory Agency*;
- *President CIPM*;
- *SOPECAM*;
- *Independent observer*;
- *Posting*.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES
(RGAO)**

Table des matières

A.....	GENERALITES	
		16
Article 1 : Portée de la soumission.....		16
Article 2 : Financement.....		16
Article 3 : Fraude et corruption		16
Article 4 : Candidats admis à concourir		17
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine.....		17
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire		18
B.....	Dossier d'Appel d'Offres	
		19
Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....		19
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....		19
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres		20
C.....	Préparation des offres	
		20
Article 10 : Frais de soumission.....		20
Article 11 : Langue de l'offre.....		20
Article 12 : Documents constitutifs de l'offre		20
Article 13 : Prix de l'offre		21
Article 14 : Monnaies de l'offre		22
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire		22
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures		22
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures		22
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire.....		23
Article 19 : Caution de soumission		23
Article 20 : Délai de validité des offres.....		24
Article 21 : Forme et signature de l'offre		24
D.....	Dépôt des offres	
		25
Article 22 : Cachetage et marquage des offres		25
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres		25
Article 24 : Offres hors délai.....		25
Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres		26
E.....	Ouverture des plis et évaluation des offres	
		26
Article 26 : Ouverture des plis et recours		26
Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure		27
Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante		28
Article 29 : Conformité des offres		28
Article 30 : Evaluation de l'offre technique		29
Article 31 : Qualification du soumissionnaire		29
Article 32 : Correction des erreurs.....		29
Article 33 : Evaluation des offres au plan financier		30
Article 34 : Comparaison des offres		30
F.....	Attribution du Marché	
		30
Article 35 : Attribution		30
Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure		30
Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché		31
Article 38 : Notification de l'attribution du marché		31
Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours		31
Article 40 : Signature du marché		31
Article 41 : Cautionnement définitif		32

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L’Autorité Contractante, définie, dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO), lance un appel d’offres en vue de l’obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme “les Fournitures”.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d’Appel d’Offres, le terme “jour” désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d’offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises:

- i. Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché ;
- ii. Se livre à des “mancœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
- iii. Sont considérées comme des « pratiques collusives », toutes formes d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
- iv. “Pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.
- v. le ‘conflit d’intérêt » est toute situation dans laquelle l’intérêt financier ou personnel d’un agent ou d’une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

- b. Toute proposition d'attribution est rejetée s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent public, coupable de corruption, s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ou encore en situation de conflit d'intérêt lors de l'attribution de ce marché.
- 3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :
- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
 - b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
 - i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
 - iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
 - c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
 - d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'ouvrage.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles; et le terme « services connexes » désigne

notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale.

- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
 - b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
 - c. La nature du groupement (conjoints ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
 - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
 - e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

- 7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :
- Pièce n°1 : La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)
 - Pièce n°2 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
 - Pièce n°3 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
 - Pièce n°4 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
 - Pièce n°5 : Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Pièce n°6 : Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
 - La liste des fournitures et services connexes,
 - Les spécifications techniques.
 - Pièce n°7 : Le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
 - Pièce n°8 : Le cadre du détail estimatif
 - Pièce n°9 : Le cadre des sous-détails des prix unitaires et forfaitaires
 - Pièce n°10 : Le modèle de marché
 - Pièce n°11 :Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
 - Pièce n°12 :Les Justificatifs des études préalables
 - Pièce n°13 :La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions
- 7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

- 8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e- mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

- 8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés Publics.
- 8.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme Chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

8.4. L’Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d’Appel d’Offres

9.1 L’Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d’Appel d’Offres, conformément à l’article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d’Appel d’offres.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l’Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L’Autorité Contractante et le Maître d’Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l’issue de la procédure d’appel d’offres.

Article 11 : Langue de l’offre

L’offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l’Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d’interprétation de l’offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constituants l’offre

12.1. L’offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

:

- s’est acquitté des frais du Dossier d’Appel d’Offres ;
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N’est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N’est pas frappé de l’une des interdictions ou d’échéances prévues par la législation en vigueur.

- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires et conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les spécifications techniques

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;
- le Détails estimatif dûment rempli ;
- le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 13 : Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix hors taxes des fournitures au niveau local.
 - ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
 - iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.
- 13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.
- 13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

- 16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.
- 16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

- 17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif de la Fourniture.
- 17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront

une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance les fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.

- 17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont实质iellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

- 19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.
- 19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par (la Commission des marchés compétente) comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre

- 19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.
- 19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.
- 19.6. La caution de soumission peut être saisie :

- a. Si le Soumissionnaire :
 - i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou ;
 - ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou
- b. Si le Soumissionnaire retenu
 - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
 - iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 20 : Délai de validité des offres

- 20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.
- 20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.
- 20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, [les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative que l'Autorité-Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 21 : Forme et signature de l'offre

- 21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photo-copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :

- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 du RGAO.

22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

23.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle peut entraîner la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin,

les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris toutes remises *[en cas d'ouverture des offres financières]* et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les remises et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs (remises), et leurs délais. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre chargé des Marchés publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au comité de l'examen des recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage délégué, au président de la commission de passation des marchés concerné, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'autorité chargée des marchés publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes activités dans le domaine des Marchés Publics.
- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité

Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante

- 28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.
- 28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

- 29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
- Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché;
 - Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- 29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 29.5. l'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d'appel d'offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l'offre technique

- 30.1. La Sous-commission d'Analyse examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.2. La Sous-commission d'Analyse évaluera les aspects techniques de l'offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s'assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- 30.3. Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, la sous-commission d'analyse établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d'écartier l'offre en question.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-Commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

- 32.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :
 - a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
 - b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
 - c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
- 32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

- 33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.
- 33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :
 - a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
 - b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
 - c. Les ajustements du prix imputables aux remises offertes en application de l'alinéa 13.4 du RGAO;
- 33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous- Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de l'article 33 ci-dessus

F. Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

- 35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.
- 35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.
- 35.3 Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

l’Autorité Contractante se réserve le droit d’annuler une procédure d’Appel d’Offres après autorisation du Ministre chargé des marchés publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un appel d’offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu’il y ait lieu à réclamation.

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l’attribution du Marché

l’Autorité Contractante à l’initiative du Maître d’Ouvrage, lors de l’attribution du Marché, se réserve le droit d’augmenter ou de diminuer, d’un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d’autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l’attribution du marché

Avant l’expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l’Autorité Contractante notifiera à l’attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d’Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l’exécution du marché et le délai d’exécution.

Article 39 : Publication des résultats d’attribution du marché et recours

- 39.1. Toute décision d’attribution d’un marché public par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délgué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l’organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.
- 39.2 l’Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d’attribution, le rapport de l’observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d’attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d’analyse des offres.
- 39.3. l’Autorité Contractante est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 39.4. Après la publication du résultat de l’attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu’il y ait lieu à réclamation, à l’exception de l’exemplaire destiné à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 39.5. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au comité de l’examen des recours avec copies au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage délégué, au président de la commission de passation des marchés concerné, à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l’autorité chargée des marchés publics.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 40 : Signature du marché

- 40.1. L’Autorité Contractante dispose d’un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du

marché à compter de la date de souscription du projet de marché.

40.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 41 : Cautionnement définitif

41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

41.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

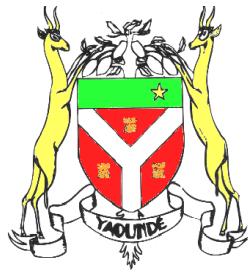
41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux fournitures faisant l'objet de l'appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Réf. RPAO	Généralités
1.1	<p>Définition des fournitures : Le Maire de la Ville de Yaoundé, lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé, par lot suivant :</p> <p>LOT 1 :la fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de menuiserie bois, menuiserie métallique et préfabrication en béton armé</p> <p>A. Atelier de préfabrication en béton armé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Disques à béton 2. Seaux maçons 3. Peinture à eau 30kg 4. Truelle maçon 5. Ciment ordinaire sac 50kgs 6. Sable Sanaga 20t 7. Sable fin 8. Sable carrière 20t 9. Gravier 5/15 20t 10. Latte en ayous 11. Bois de coffrage ayous 12. Chevron en ayous 13. Pointe de 40 14. Panneaux ayous ep 12mm 15. Fers à béton de 12 16. Fers à béton de 10 17. Fer à béton de 8 18. Fer à béton de 6 19. Cônes de signalisation 20. Bande de signalisation 21. Rouleaux a mousse 22. Fil d'attache 23. Pointe de 80 24. Pelle ronde 25. Pelle bêche 26. Brouette Tropic pro 27. Serre joint maçon 28. Plâtre de moulage 29. Poupée de filasse 30. Ciment blanc 31. Scie à bois 32. Formica 33. Arrache-clou 34. Baramine 35. Balises signalisation

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> 36. Imperméables 37. Mètre à ruban 38. Marteau 39. Masse 40. Acide chlorhydrique 41. Casques de protection |
|--|---|

B. Atelier de menuiserie métallique :

- 42. Tubes noirs 50/60
- 43. Tubes noirs 40/49
- 44. Tubes noirs 33/42
- 45. Tubes galva 50/60
- 46. Tubes galva 40/49
- 47. Tubes galva 33/42
- 48. Disques à tronçonner
- 49. Disques à meuler
- 50. Cornières 60*60*4
- 51. Baguettes saf 3.15
- 52. Diluant synthétique 5l
- 53. Peinture email a 4,5kg
- 54. Antirouille 5kg
- 55. Cornières 40*40*4
- 56. Tubes carres de 20*20
- 57. Tubes carres de 40*40*2
- 58. Tubes carres de 50*50*2
- 59. Tubes carres de 60*60*2
- 60. Tubes carres de 80*80*2
- 61. Fers plat de 60*10
- 62. Fers plat de 30*8
- 63. Fer plat 40*4
- 64. Fer carré de 12
- 65. Baguettes inox 2,5
- 66. Baguettes saf 2,5
- 67. Tôle lisse 40/10 2m*1m
- 68. Fers lisse de 12
- 69. Fers lisse de 20
- 70. Flèches grands modèle
- 71. Dorure
- 72. Rouleaux a mousse
- 73. Savon azur
- 74. Détergent en poudre
- 75. Lait concentré
- 76. Bottes de sécurité
- 77. Balais cantonné
- 78. Gilet de chantier
- 79. Tige filetée
- 80. Ecrou avec rondelle
- 81. Boulon complet
- 82. Fer plat 30*4
- 83. Baguettes en fonte
- 84. Gans de manutention

C. Atelier de menuiserie bois :

- 85. Disques a poncer
- 86. Papier vert
- 87. Vis 4/25
- 88. Enrouleur câble 25m
- 89. Diluant cellulosique
- 90. Verni fond dur
- 91. Verni cellulosique
- 92. Pinceaux
- 93. Bois de menuiserie
- 94. Vis de rappel
- 95. Pointe de 20
- 96. Pointe de 30
- 97. Pointe de 40
- 98. Pointe de 50
- 99. Pointe de 60
- 100. Pointe de 70
- 101. Pointe de 80
- 102. Pointe de 90
- 103. Pointe de 100
- 104. Latte en ayous
- 105. Chevron
- 106. Colle à bois
- 107. Bois de coffrage
- 108. Xylamon
- 109. Panneaux ayous
- 110. Pioche
- 111. Contre-plaqué
- 112. Teinte
- 113. Paumelles
- 114. Charnières
- 115. Serrures à canon

LOT 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment

I. Section maçonnerie

- 1. Cisaille (moyenne)
- 2. Seaux maçons
- 3. Décamètre
- 4. Ciment ordinaire
- 5. Sable Sanaga
- 6. Sable fin
- 7. Topomètre
- 8. Gravier 5/15
- 9. Lattes ayous
- 10. Bois de coffrage
- 11. Contre-plaqué
- 12. Chevrons
- 13. Pointe ordinaire 60 à 90
- 14. Pointe toc

- 15. Pelle ronde
- 16. Marteaux
- 17. Pelle bêche
- 18. Fer à béton FE 400
- 19. Fer à béton FE 400
- 20. Fer à béton FE 500
- 21. Fer à béton FE 500
- 22. Cônes de signalisation
- 23. Bande de signalisation
- 24. Tenailles
- 25. Griffes
- 26. Taloche
- 27. Fil d'attache
- 28. Niveau a bull air
- 29. Truelles
- 30. Auges
- 31. Arrache clou
- 32. Massette
- 33. Bottes de sécurité/paires
- 34. Gants de manutention
- 35. Chaussure de sécurité
- 36. Brouettes
- 37. Détergent
- 38. Cache nez
- 39. Tenue de travail
- 40. Lait concentré non sucré
- 41. Machettes
- 42. Pioches avec manche
- 43. Scie à métaux
- 44. Scie à bois
- 45. Lame de scie à métaux
- 46. Equerre de maçons
- 47. Rouleau de ficelle
- 48. Poinçons
- 49. Burin
- 50. Casque de sécurité
- 51. Chasubles
- 52. Serre-joints
- 53. Mètre ruban
- 54. baramine
- 55. Savon

II. Section Peinture - Sérigraphie

- 56. Pinceau plats
- 57. Pinceaux à lettre
- 58. Grattoir métallique
- 59. Echelle a deux bras (escarbots)
- 60. Combinaison pro couleur
- 61. Rouleau polyane
- 62. Limes
- 63. Rouleau anti-gouttes
- 64. Peinture à eau blanche
- 65. Peinture à eau rouge

- 66. Peinture email A
- 67. Peinture à eau jaune vaullaris
- 68. Panticotat
- 69. Diluant synthétique
- 70. Rouleau de papier abrasif
- 71. Teinte
- 72. Gamme Sigma dur rouge
- 73. Vernis marin
- 74. Brosses à badigeonner
- 75. Brosses métalliques
- 76. Balais coco
- 77. Balais cantonnier
- 78. Rouleau radiateur
- 79. Cône de signalisation
- 80. Lunettes de protection
- 81. Rouleau ruban de sécurité
- 82. Fond dur
- 83. Dorure

III. Section Plomberie

- 84. Chignole
- 85. Machine à PPR
- 86. Jeu clés à molettes
- 87. Jeu de tournevis
- 88. Machine à vis
- 89. Jeu de clés crocodiles
- 90. Meuleuse d'angle
- 91. Disque à béton
- 92. Chalumeaux
- 93. Mécanisme de chasse
- 94. Flotteur mécanique
- 95. Robinet de lavabo
- 96. Flexible de raccordement
- 97. Siphon flexible
- 98. Mamelon en laiton
- 99. Vanne d'arrêt
- 100. Coude compression
- 101. Tuyau panaflex
- 102. Tuyau PPR
- 103. Tuyau compression
- 104. robinet puisage ¾
- 105. Robinet urinoir
- 106. Porte papier hygiénique
- 107. Vanne papillon
- 108. Tuyau à pression
- 109. Vanne panaflex
- 110. Coude PPR
- 111. Vanne PPR
- 112. Manchons en laiton
- 113. Embouts
- 114. Coude panaflex
- 115. Réductions
- 116. Téflon ;

- | | |
|--|--|
| | 117. Robinet de douche ;
118. Nourrices
119. Coude laiton 20par 3/4 FF ;
120. Bouchon golvar 50 ;
121. Siphon emboute Φ40 ;
122. Mèche à béton
123. Tuyau PVC ;
124. Coude PVC ;
125. Campin gaz ;
126. Colle perdort ;
127. Rouleau tuyau poly
128. Collier plastique ;
129. WC complet ;
130. Lavabo parma ;
131. Vannes compression
132. Vanne poly Φ25 ;
133. Coude pression Φ32 ;
134. Vanne pression Φ40 ;
135. Vanne à boisseau Φ40
136. Rouleau filasse ;
137. Tête d'arrosage ;
138. Flotteur complet ;
139. Pince à multi prise 12, 16, 32
140. Déboucheur hydraulique
141. Déboucheur à ressort 10m
142. Colonne de douche |
|--|--|

IV. Section Électricité :

- | | |
|--|---|
| | 143. Multimètres
144. Pinces ampérométriques
145. Contacteurs D25
146. Rouleau de câble 3x1.5
147. Rouleau de câble 3x2.5
148. Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A
149. Barrettes de Dominos 6mm ²
150. Barrettes de Dominos 4mm ²
151. Régulateurs
152. Enrouleur électrique
153. Contacteur bipolaire
154. Rouleau scotch
155. Disjoncteurs monophasé
156. Prise courant
157. Tube néon
158. Réglettes
159. Interrupteur
160. Douille mixte
161. Lampe
162. Multi prise
163. Jeu de tournevis |
|--|---|

Référence de l'appel d'offres :

	Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 025 /AONO/CUY/CIPM/2024 du 19/07/2024 pour la fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
1.2.	Délai de livraison : le délai de livraison maximale est de six (06) mois.
2.1.	Source de financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des bâtiments communaux).
6	Qualification du soumissionnaire
6.1	<p>Les critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> k. l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres; l. l'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des offres ; m. les fausses déclarations ou pièces falsifiées; n. l'absence des références correspondant à un marché dans la fourniture des matériaux similaires, d'un montant minimum de 13 500 000 francs CFA TTC pour le lot 1 et 16 500 000 francs CFA TTC pour le lot 2 au cours des cinq (05) dernières années (2023-2022-2021-2020-2019) ; o. lorsque plus d'un critère essentiel non satisfaisant. <p>Les critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La conformité à 80% des spécifications techniques pour chaque lot; 2. Le chronogramme et le délai de livraison inférieur à six (06) mois; 3. L'acceptation des conditions du marché.
6.2	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra présenter un dossier administratif complet.
7	<p>Contenu du dossier d'appel d'offres</p> <p>Le dossier d'appel d'offres décrit la fourniture faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché.</p> <p>Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Pièce n° 1 : L'Avis d'appel d'offres (AAO) : <ul style="list-style-type: none"> - Version française ; - Version anglaise ; b) Pièce n° 2 : Le Règlement général de l'appel d'offres (RGAO) ; c) Pièce n° 3 : Le Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) ; d) Pièce n° 4 : Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ; e) Pièce n° 5 : les spécifications techniques ; f) Pièce n° 6 : Le Cadre du bordereau des prix (BP) ; g) Pièce n° 7 : Le Cadre du détail quantitatif et estimatif (DQE) ; h) Pièce n° 8 : Le Cadre du sous-détail des prix (SDP) ; i) Pièce n° 9 : Le Modèle de marché ; j) Pièce n° 10 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires : <ul style="list-style-type: none"> - déclaration d'intention de soumissionner ;

	<ul style="list-style-type: none"> - modèle de soumission ; - modèle de caution de soumission ; - modèle de cautionnement définitif ; - modèle de caution d'avance de démarrage ; - modèle de caution de retenue de garantie ; - cadre du planning ; <p>k) Pièce n° 11 : modèles à utiliser par les soumissionnaires ;</p> <p>l) Pièce n° 12 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre en charge des finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des Marchés Publics, à insérer par l'Autorité Contractante.</p>
8.1	<p>Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit aux adresses suivantes :</p> <p>Renseignement d'ordre technique :</p> <p>Sous-Direction des marchés publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Hôtel de ville 2^{ème} étage, porte 223.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acquis le Dossier d'Appel d'Offres.</p>
9	<p>Modification du Dossier d'appel d'offres</p> <p>Le Maître d'ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier d'appel d'offres en publiant un additif qui en fait partie intégrante conformément aux dispositions de l'Article 8 ci-dessus.</p>
10	<p>Frais de soumission</p> <p>Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la sous-direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223, dès publication du présent avis au journal des marchés publics ou dans Cameroon Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun.</p>
11	<p>Langue de l'offre</p> <p>Toutes les pièces remises par le soumissionnaire à quelque titre que ce soit, en application du présent Appel d'Offres, seront établies exclusivement en langue française ou en langue anglaise.</p>
12.1	<p>Documents constituant l'offre</p> <p>La liste des documents devra être complétée et regroupée en trois (3) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif</p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <p>a. La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à 2000 francs</p>

- CFA (timbre fiscal de 1500 francs CFA et timbre communal de 500 francs CFA) (suivant modèle joint DAO) ;
- b. l'accord de groupement, le cas échéant ;
 - c. les pouvoirs de signature le cas échéant ;
 - d. une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de 03 mois;
 - e. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances;
 - f. la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de cinquante mille (50 000) francs CFA;
 - g. la caution de soumission d'un montant de neuf cent mille (900 000) francs CFA pour le lot 1 et d'un million cent mille (1 100 000) francs CFA pour le lot 2, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, en cas de groupement, la caution est établie au nom du groupement;
 - h. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;
 - i. une attestation de la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse en cours de validité;
 - j. Une attestation de non redevance timbrée à 1 500 francs CFA datant de moins de 03 (trois) mois, délivrée par les Services compétents de la Direction Générale des Impôts;
 - n. en cas de groupement, chaque membre doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, e, f étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

Les pièces sont remises en original ou en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs compétents

Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

b.1. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives

Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2023-2022-2021-2020-2019), un marché dans la fourniture des matériaux similaires, d'un montant minimum de 13 500 000 francs CFA TTC pour le lot 1 et 16 500 000 francs CFA TTC pour le lot 2

Les références de l'année 2024 seront prises en compte.

Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, signés par le Maître d'Ouvrage enregistrés, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).

b.2. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé

L'offre devra être conforme aux prescriptions techniques et adaptée à l'usage. Le critère sera satisfaisant si :

LOT 1 : la fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Préfabrication en béton armé

N°	Désignation	Caractéristiques
A. ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA		
1.	Disques a béton	Diamètre :230mm
2.	Seaux maçons	Capacité :10litre
3.	Peinture à eau 30kg	Type :pantex 800
4.	Truelle maçon	Manche :en bois
5.	Ciment ordinaire sac 50kgs	Classe de résistance :42.5
6.	Sable Sanaga 20t	Poids : 20t
7.	Sable fin	Poids : 20t
8.	Sable carrière 20t	Poids : 20t
9.	Gravier 5/15 20t	Poids :20 t
10.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m
11.	Bois de coffrage ayous	Dimensions : 0.03×0.3×5m
12.	Chevron en ayous	Dimensions : 0.08×0.08×5m
13.	Pointe de 40	Poids du paquet :5kg
14.	Panneaux ayous ep 12mm	Dimensions :12mm×1,22×2,50m
15.	Fers à béton de 12	HA Fe: E500 ; longueur :12m
16.	Fers à béton de 10	HA Fe: E500 longueur :12m
17.	Fer à béton de 8	HA Fe: E500 longueur :12m
18.	Fer à béton de 6	HA Fe: E500 longueur :12m
19.	Cônes de signalisation	Couleur : rouge/blanc
20.	Bandes de signalisation	Couleur : rouge/blanc
21.	Rouleaux a mousse	Longueur : 20cm
22.	Fil d'attache	Poids : 1kg
23.	Pointe de 80	Poids du paquet :5kg
24.	Pelle ronde	Manche en bois : 130cm
25.	Pelle bêche	Manche en bois :120cm
26.	Brouette Tropic pro	Charge maxi :200kg
27.	Serre joint maçon	Longueur :120cm
28.	Plâtre de moulage	Poids :40kg
29.	Poupée de filasse	Poids :20kg
30.	Ciment blanc	En sac d 20kg
31.	Scie à bois	Longueur :60 à 80cm
32.	Formica	Dimension :1,20m×2,50m
33.	Arrache-clou	Longueur : 80cm
34.	Baramine	N°25 longueur 1.8m
35.	Balises signalisation	Type : K22, AK5, AK3, B14
36.	Imperméables	Deux pièces Taille : de M à XL
37.	Mètre à ruban	Longueur :7m
38.	Marteau	Poids :200g avec fourche
39.	Masse	Poids :5kg
40.	Acide chlorhydrique	Volume : 5l

	41.	Casques de protection	Avec aération et résisté à une force de 50daN
B. ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE			
	42.	Tubes noirs 50/60	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	43.	Tubes noirs 40/49	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	44.	Tubes noirs 33/42	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	45.	Tubes galva 50/60	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	46.	Tubes galva 40/49	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	47.	Tubes galva 33/42	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	48.	Disques à tronçonner	Diamètre :230mm
	49.	Disques à meuler	Diamètre :230mm
	50.	Cornières 60*60*4	Epaisseur : 4mm ; longueur :5.8m
	51.	Baguettes saf 3.15	Diamètre électrode :3.15mm
	52.	Diluant synthétique 5l	Capacité : 5l
	53.	Peinture email a 4,5kg	Couleur :noir/vert millitaire
	54.	Antirouille 5kg	Couleur : grise /noir/rouge
	55.	Cornières 40*40*4	Epaisseur :4mm ; longueur :5.8m
	56.	Tubes carres de 20*20	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5.8m
	57.	Tubes carres de 40*40*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	58.	Tubes carres de 50*50*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	59.	Tubes carres de 60*60*2	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5.8m
	60.	Tubes carres de 80*80*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m
	61.	Fers plat de 60*10	Dimensions : 10mm×60mm×5,8m
	62.	Fers plat de 30*8	Dimensions : 8mm×30mm×5,8m
	63.	Fer plat 40*4	Dimensions : 4mm×40mm×5,8m
	64.	Fer carré de 12	Section :12mm×12mm ; longueur :5.8m
	65.	Baguettes inox 2,5	Diamètre :2.5mm
	66.	Baguettes saf 2,5	Diamètre :2.5mm
	67.	Tôle lisse 60/10 2m*1m	Epaisseur :60/10
	68.	Fers lisse de 12	Fe: E400 ; longueur :12m
	69.	Fers lisse de 20	Fe: E400 ; longueur :12m
	70.	Flèches grands modèle	Matière :aluminium
	71.	Dorure	Poids :1kg
	72.	Rouleaux a mousse	Largeur :10cm
	73.	Savon azur	250g
	74.	Détergent en poudre	Poids :1kg
	75.	Lait concentré	Non sucré : oui
	76.	Bottes de sécurité	Protection avant : oui
	77.	Balais cantonné	Manche : en bois
	78.	Gilet de chantier	Avec 4 à 6 poches
	79.	Tige filetée	Diamètre :10mm à 20mm
	80.	Ecrou avec rondelle	Diamètre compris entre 8 et 20mm
	81.	Boulon complet	Diamètre : de 6mm à 10
	82.	Fer plat 30*4	Dimensions : 4mm×30mm×5,8m

83.	Baguettes en fonte	Diamètre de 3.15mm à 5mm
84.	Gans de manutention	Matière : cuir
C. ATELIER DE MENUISERIE BOIS		
85.	Disques a poncer	N° :120/80/60
86.	Papier vert	N° :120/100/80
87.	Vis 4/25	En acier
88.	Enrouleur câble 25m	Type :3*2.5mm ² H07RN-F ; 16A IP44
89.	Diluant cellulosique	Capacité :1l
90.	Verni fond dur	Sans odeur
91.	Verni cellulosique	Séchage rapide
92.	Pinceaux	N° :80/60/40/30
93.	Bois de menuiserie	Classe :5/4/3
94.	Vis de rappel	En acier brut
95.	Pointe de 20	Paquet de 5kg
96.	Pointe de 30	Paquet de 5kg
97.	Pointe de 40	Paquet de 5kg
98.	Pointe de 50	Paquet de 5kg
99.	Pointe de 60	Paquet de 5kg
100.	Pointe de 70	Paquet de 5kg
101.	Pointe de 80	Paquet de 5kg
102.	Pointe de 90	Paquet de 5kg
103.	Pointe de 100	Paquet de 5kg
104.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m
105.	Chevron	Dimensions : 0.08×0.08×5m
106.	Colle à bois	Prise rapide :oui
107.	Bois de coffrage	Dimensions : 0.03×0.3×5m
108.	Xylamon	Capacité :20l
109.	Panneaux ayous	Dimensions : 0.12×1.22×2.50m
110.	Pioche	Manche en bois
111.	Contre-plaqué	Dimensions : 0.05×1.22×2.50m
112.	Teinte	Teinte pour bois
113.	Paumelles	Bout carrés en acier
114.	Charnières	Avec amortisseur
115.	Serrures à canon	Encastrée avec poignée et plaque de porte

NB : le critère est validé si 92 sous critères sur 115 sont satisfaisant

Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment

I. SECTION DE MAÇONNERIE		
1.	Cisaille (moyenne)	Capacité de coupe maxi 16mm
2.	Seaux maçons	Capacité 10 litres
3.	Décamètre	50 m
4.	Ciment ordinaire	Sacs 42.5

5.	Sable Sanaga	Capacité du camion 20 tonnes
6.	Sable fin	Capacité du camion 20 tonnes
7.	Topomètre	Remise à zéro à la poigné
8.	Gravier 5/15	Capacité du camion 20tonnes
9.	Lattes ayous	5×0,08×0,03m
10.	Bois de coffrage	5×0,30×0,03m
11.	Contre-plaqué	2440×1220×5mm
12.	Chevrons	5×0,08×0,08m
13.	Pointe ordinaire 60 à 90	Paquet : 5kg
14.	Pointe toc	Tête fraisée et tige crénelée
15.	Pelle ronde	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)
16.	Marteaux	Poids : 200g
17.	Pelle bêche	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)
18.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 6 Longueur du fer : 12 m
19.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 8 Longueur du fer : 12m
20.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 10 Longueur du fer : 12m
21.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 12 Longueur du fer : 12m
22.	Cônes de signalisation	Les cônes devront être des cônes réfléchissant orange et blanc en caoutchouc.
23.	Bandes de signalisation	Les rubans de chantier devront être réfléchissants et ultra résistant
24.	Tenailles	Matière : en fer, coupante A60 mm
25.	Griffes	Matière : en acier
26.	Taloche	Dimension : 32×22cm, matière : plastique
27.	Fil d'attache	Rouleau : 1 kg
28.	Niveau a bull air	Longueur : 80cm et anti choc
29.	Truelles	Longueur truelle : 20 cm
30.	Auges	Matière : Plastique Capacité : 12 litres < C < 13 litres
31.	Arrache clou	Longueur : 100cm
32.	Massette	Poids : 1 kg
33.	Bottes de sécurité/paires	Renforts aux orteils et au talon
34.	Gants de manutention	Cuir croûte de bovin.
35.	Chaussure de sécurité	Basse S3 SRC JET3
36.	Brouettes	Roues : pleines increvables
37.	Détergent	Poids : 200 grs
38.	Cache nez	Type : FFP2, Polyester
39.	Tenue de travail	Matière : coton et en polyester. Flocage : oui
40.	Lait concentré non sucré	Poids : 160g

41.	Machettes	Manche : en bois
42.	Pioches avec manche	Les manches devront être en bois très résistant au choc (bois rouge)
43.	Scie à métaux	Monture robuste
44.	Scie à bois	Acier au carbone
45.	Lame de scie à métaux	Longueur : 300mm 24 dents par pouce
46.	Equerre de maçons	Longueur : 60cm
47.	Rouleau de ficelle	Longueur : 100m
48.	Poinçons	Taille : 30cm
49.	Burin	Taille : 25cm
50.	Casque de sécurité	Matière : plastique, résisté à une force de 50daN
51.	Chasubles	Fluorescentes
52.	Serre-joints	N°20
53.	Mètre ruban	Longueur : 7m
54.	Baramime	N° 25 ; Longueur 1,8m
55.	Savon	Type : morceau 400g

II. SECTION PEINTURE ET SERIGRAPHIE

56.	Pinceau plats	Manche : en bois Dimension : 20 mm < D < 90 mm
57.	Pinceaux à lettre	Manche : en bois Dimension : 16 mm < D < 20 mm
58.	Grattoir métallique	Manche : en plastique ; N° 18, 19, 20,22
59.	Echelle a deux bras (escarbots)	Matière : aluminium
60.	Combinaison pro couleur	Haute coton et en polyester.
61.	Rouleau polyane	Epaisseur : 200 microns
62.	Limes	Triangulaires
63.	Rouleau anti-gouttes	Dimension : 20cm
64.	Peinture à eau blanche	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext blanc CH1-0014
65.	Peinture à eau rouge	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext rouge CH1-0014
66.	Peinture email A	Pot : 5 kg
67.	Peinture à eau jaune vaullaris	Pot : 30kg ; Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques
68.	Panticoat	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques
69.	Diluant synthétique	Boîte : 1 litre
70.	Rouleau de papier abrasif	N° 60 à 80
71.	Teinte	Boîte : couleur : rouge ; violet, vert, noir, marron
72.	Gamme Sigma dur rouge	550+ diluants + durcisseur
73.	Vernis marin	en 5 litres
74.	Brosses à badigeonner	Manche en plastique
75.	Brosses métalliques	Manche en bois
76.	Balaïs coco	Manche en bois

77.	Balais cantonnier	Manche en bois
78.	Rouleau radiateur	Manche en bois
79.	Cône de signalisation	Hauteur : 70cm au moins
80.	Lunettes de protection	Matière : plastique
81.	Rouleau ruban de sécurité	Largeur : 50mm
82.	Fond dur	Capacité : 5 litres
83.	Dorure	Poids : 1/10
III. SECTION PLOMBERIE		
84.	Chignole	Puissance : 600w/230v
85.	Machine à PPR	Puissance : 800w/230
86.	Jeu clés à molettes	Tous les numéros de clés ; Maxsowe300ùmm ; 150mm, 125mm
87.	Jeu de tournevis	Tout genre de tournevis, Ingo
88.	Machine à vis	Type rechargeable
89.	Jeu de clés crocodiles	gabarie 1 < G <5
90.	Meuleuse d'angle	Puissance : 1200w/230v
91.	Disque à béton	Diamètre : 230mm
92.	Chalumeaux	Autonomie : supérieur à 1h
93.	Mécanisme de chasse	Position : vertical
94.	Flotteur mécanique	Corps : bridé en fonte ductile, diamètre de : DN50 à DN250
95.	Robinet de lavabo	Matière : fero plastique
96.	Flexible de raccordement	Diamètre : Φ1/2, FxF
97.	Siphon flexible	Diamètre : Φ40, plastique
98.	Mamelon en laiton	Diamètre : 15 mm < D < 40 mm
99.	Vanne d'arrêt	Diamètre : 20 mm < D < 40 mm
100.	Coude compression	Diamètre : 16 mm < D < 20 mm et FF ; l'angle 90° ; fero plastique
101.	Tuyau panaflex	Diamètre : Φ32 à 40
102.	Tuyau PPR	Diamètre : Φ25 à 40
103.	Tuyau compression	Diamètre : 16 mm < D < 20 mm ; longueur: 50 mètres
104.	robinet puisage ¾	Diamètre : Φ20/20
105.	Robinet urinoir	Ouverture : 3/4
106.	Porte papier hygiénique	Matière : alu
107.	Vanne papillon	Ouverture : ¾
108.	Tuyau à pression	Diamètre : 16 mm < D < 50 mm
109.	Vanne panaflex	Diamètre de 25 à 40mm
110.	Coude PPR	Mâle-femelle diamètre 20 mm < D < 60 mm
111.	Vanne PPR	Dimension : D20 à D63
112.	Manchons en laiton	Matière : laiton
113.	Embouts	Matière : laiton,

		Diamètre 15 mm < D < 40 mm
114.	Coude panaflex	Angle : 45°
115.	Réductions	Matière : laiton, Diamètre 12 mm < D < 40 mm
116.	Téflon ;	Largeur : 12mm et longueur : 12m
117.	Robinet de douche ;	Mélangeur : oui
118.	Nourrices	Matériau : Laiton coulé 4 à 6 sorties
119.	Coude laiton 20par 3/4 FF ;	Matériau : Laiton ,20/27 taille 3/4
120.	Bouchon golvar 50 ;	Raccordement fileté
121.	Siphon emboute Φ40 ;	Dimension : 200*200mm
122.	Mèche à béton	Diamètre de 8 à 16mm
123.	Tuyau PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm
124.	Coude PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm
125.	Campin gaz ;	matière : inox
126.	Colle perdort ;	Pour plastique, acier inoxydable, PVC
127.	Rouleau tuyau poly	Alimentation : 16bars
128.	Collier plastique ;	Tête autobloquante et tige crantée
129.	WC complet ;	Volume de la chasse 3 à 6 litre d'eau
130.	Lavabo parma ;	Matériau : céramique
131.	Vannes compression	Diamètre : Φ16, 1/2M, GA
132.	Vanne poly Φ25 ;	Matériau : laiton
133.	Coude pression Φ32 ;	Matériau : laiton, femme et male
134.	Vanne pression Φ40 ;	Matériau : polypropylène
135.	Vanne à boisseau Φ40	Matière : laiton poignée plate en acier
136.	Rouleau filasse ;	Poupée : 200g
137.	Tête d'arrosage ;	Turbine et tuyère 1/2 portée : 10m
138.	Flotteur complet ;	Alimentation : latérale
139.	Pince à multi prise 12, 16, 32	Type produit : outil manuel ; taille : 10/225. Cr-V
140.	Déboucheur hydraulique	Diamètre intérieur : 70mm
141.	Déboucheur à ressort 10m	Longueur : 10m
142.	Colonne de douche	Forme : carré ou rectangulaire
IV. SECTION ELECTRICITE		
143.	Multimètres	Gamme de tension AC : 400mV – 1000V
144.	Pinces ampérométrique	Gamme de courant AC : 60A-1000A
145.	Contacteurs D25	Courant thermique : 20A
146.	Rouleau de câble 3x1.5	Type : RO2V 3G1, 5mm ²
147.	Rouleau de câble 3x2.5	Type : RO2V 3G2, 5mm ²
148.	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Pouvoir de coupure : 6kA
149.	Barrettes de Dominos 6mm ²	Matière : plastique
150.	Barrettes de Dominos 4mm ²	Matière : plastique
151.	Régulateurs	Capacité : 1000VA
152.	Enrouleur électrique	Puissance : 1500 pour câble 2.5m ²

153.	Contacteur bipolaire	Capacité 25A
154.	Rouleau scotch	Couleur : rouge/ noir
155.	Disjoncteurs monophasé	Ampérage : de 10 A à 32A
156.	Prise courant	Forme : encastré et apparent 2PT
157.	Tube néon	Puissance : 18 à 36w
158.	Réglettes	Longueur : 1,2m
159.	Interrupteur	Forme : encastré et apparent ; DA, SA
160.	Douille mixte	Puissance : 230V
161.	Lampe	Tension : 12w, 18w, 25w, 36w
162.	Multi prise	Rotative avec 4 prises de courant surface, interrupteur et cordon 3m blanc ou gris foncé
163.	Jeu de tournevis	Pointe : noir et magnétique

NB : le critère est validé si 130 sous critères sur 163 sont satisfaisants

b.3. le chronogramme et le délai de livraison

- présence d'un chronogramme de livraison ;
- délai \leq six (06) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à six (06) mois).

Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.

b.4. L'acceptation des conditions du marché

- CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page ;
- Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page.

Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.

Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

c.1. La soumission proprement dite, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée (timbre fiscal de 1500 FCFA et timbre communal de 500 FCFA), signée et datée ;

c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;

c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;

c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires dûment rempli ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

13	Prix et monnaie de l'offre
13.2	Les prix du marché sont fermes et non révisables
14	Monnaie de l'offre : Les prix seront libellés en francs CFA

19	Préparation et dépôt des offres
19.1	<p>Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire d'un montant de neuf cent mille (900 000) francs CFA pour le lot 1 et d'un million cent mille (1 100 000) FCFA pour le lot 2, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres (cf. Annexe n°3–pièce n°10) et délivrée par une banque ou un établissement financier agréé par le Ministre des Finances du Cameroun et figurant dans la liste constituant la pièce n°12 du DAO.</p>
20.1.	<p>Délai de Validité des offres</p> <p>Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
22.1.	<p>Cachetage et marquage des offres</p> <p>Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « ORIGINAL ».</p> <p>De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p>
22.2.	<p>Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « ORIGINAL ».</p> <p>De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p> <p>Adresse du Maître d'Ouvrage : Communauté Urbaine de Yaoundé, Sous-Direction des marchés publics, 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville de Yaoundé.</p> <p>Référence :</p> <p>Toutes les pièces constitutives de l'offre reliées en trois volumes et en nombre d'exemplaires requis seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet. Les enveloppes extérieures porteront uniquement les mentions suivantes :</p> <p>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 19/07/2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE YAOUNDE.</p> <p>FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2024.</p> <p>« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</p>
22.2.	Les différentes pièces de chaque volume seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

23	Date et heure limites de dépôt des offres
22.1	Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Ville de Yaoundé, 2 ^{ème} étage, porte 223 au plus tard le 03/09/2024 à 13 heures précises, heure locale contre récépissé.
26	Ouverture des plis
26.1	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Ville de Yaoundé, aura lieu le 03/09/2024 à 14 heures dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY).</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
35	Attribution
34.1	<p>Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions de l'appel d'offres.</p> <p>Un soumissionnaire ne peut être attributaire des deux (02) lots.</p>
40	Cautionnement définitif
41.2	Il est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché.

GRILLE D'EVALUATION

CRITERES ELIMINATOIRES				
a. l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres;				
b. l'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48h après l'ouverture des offres ;				
c. les fausses déclarations ou pièces falsifiées;				
d. l'absence des références correspondant à un marché dans la fourniture des matériaux similaires, d'un montant minimum de 13 500 000 francs CFA TTC pour le lot 1 et 16 500 000 francs CFA TTC pour le lot 2 au cours des cinq (05) dernières années (2023-2022-2021-2020-2019);;				
e. lorsque plus d'un critère essentiel non satisfaisant.				
VALEURS TECHNIQUES				
A. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives				
<p>Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des cinq (05) dernières années (2023-2022-2021-2020-2019), un marché dans la fourniture des matériaux similaires, d'un montant minimum de 13 500 000 francs CFA TTC pour le lot 1 et 16 500 000 francs CFA TTC pour le lot 2.</p> <p>Les références de l'année 2024 seront prises en compte.</p> <p>Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, signés par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).</p>				
B. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé (joindre le prospectus)				
N°	Critère	Conditions	Satisfactions	
Caractéristiques techniques				
Lot 1 : la fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Préfabrication en béton armé.				
N°	Désignation	Caractéristiques		
A. ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA				
1.	Disques a béton	Diamètre :230mm		
2.	Seaux maçons	Capacité :10litre		
3.	Peinture à eau 30kg	Type : pantex 800		
4.	Truelle maçon	Manche :en bois		
5.	Ciment ordinaire sac 50kgs	Classe de résistance :42.5		
6.	Sable Sanaga 20t	Poids : 20t		
7.	Sable fin	Poids : 20t		
8.	Sable carrière 20t	Poids : 20t		

9.	Gravier 5/15 20t	Poids :20 t		
10.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m		
11.	Bois de coffrage ayous	Dimensions : 0.03×0.3×5m		
12.	Chevron en ayous	Dimensions : 0.08×0.08×5m		
13.	Pointe de 40	Poids du paquet :5kg		
14.	Panneaux ayous ep 12mm	Dimensions :12mm×1,22×2,50m		
15.	Fers à béton de 12	HA Fe: E500 ; longueur :12m		
16.	Fers à béton de 10	HA Fe: E500 ; longueur :12m		
17.	Fer à béton de 8	HA Fe: E500 ; longueur :12m		
18.	Fer à béton de 6	HA Fe: E500 ; longueur :12m		
19.	Cônes de signalisation	Couleur : rouge/blanc		
20.	Bandes de signalisation	Couleur : rouge/blanc		
21.	Rouleaux a mousse	Longueur : 20cm		
22.	Fil d'attache	Poids : 1kg		
23.	Pointe de 80	Poids du paquet :5kg		
24.	Pelle ronde	Manche en bois : 130cm		
25.	Pelle bêche	Manche en bois :120cm		
26.	Brouette Tropic pro	Charge maxi :200kg		
27.	Serre joint maçon	Longueur :120cm		
28.	Plâtre de moulage	Poids :40kg		
29.	Poupée de filasse	Poids :20kg		
30.	Ciment blanc	En sac de 20kg		
31.	Scie à bois	Longueur :60 à 80cm		
32.	Formica	Dimension :1,20m×2,50m		
33.	Arrache-clou	Longueur : 80cm		
34.	Baramine	N°25 longueur 1.8m		
35.	Balises signalisation	Type : K22, AK5, AK3, B14		
36.	Imperméables	Deux pièces Taille : de M à XL		
37.	Mètre à ruban	Longueur :7m		
38.	Marteau	Poids :200g avec fourche		
39.	Masse	Poids :5kg		
40.	Acide chlorhydrique	Volume :5l		
41.	Casques de protection	Avec aération et résisté à une force de 50daN		

B. ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE

42.	Tubes noirs 50/60	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
43.	Tubes noirs 40/49	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
44.	Tubes noirs 33/42	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
45.	Tubes galva 50/60	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
46.	Tubes galva 40/49	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
47.	Tubes galva 33/42	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
48.	Disques à tronçonner	Diamètre :230mm		
49.	Disques à meuler	Diamètre :230mm		
50.	Cornières 60*60*4	Epaisseur : 4mm		

51.	Baguettes saf 3.15	Diamètre électrode :3.15mm		
52.	Diluant synthétique 5l	Capacité : 5l		
53.	Peinture email a 4,5kg	Couleur :noir/vert millitaire		
54.	Antirouille 5kg	Couleur : grise /noir/rouge		
55.	Cornières 40*40*4	Epaisseur :4mm ; longueur :5.8m		
56.	Tubes carres de 20*20	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5.8m		
57.	Tubes carres de 40*40*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
58.	Tubes carres de 50*50*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
59.	Tubes carres de 60*60*2	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5.8m		
60.	Tubes carres de 80*80*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5.8m		
61.	Fers plat de 60*10	Dimensions : 10mm×60mm×5,8m		
62.	Fers plat de 30*8	Dimensions : 8mm×30mm×5,8m		
63.	Fer plat 40*4	Dimensions : 4mm×40mm×5,8m		
64.	Fer carré de 12	Section :12mm×12mm ; longueur :5.8m		
65.	Baguettes inox 2,5	Diamètre :2.5mm		
66.	Baguettes saf 2,5	Diamètre :2.5mm		
67.	Tôle lisse 40/10 2m*1m	Epaisseur :40/10		
68.	Fers lisse de 12	Fe: E400 ; longueur :12m		
69.	Fers lisse de 20	Fe: E400 ; longueur :12m		
70.	Flèches grands modèle	Matière :aluminium		
71.	Dorure	Poids :1kg		
72.	Rouleaux a mousse	Largeur :10cm		
73.	Savon azur	250g		
74.	Détergent en poudre	Poids :1kg		
75.	Lait concentré	Non sucré : oui		
76.	Bottes de sécurité	Protection avant : oui		
77.	Balais cantonné	Manche : en bois		
78.	Gilet de chantier	Avec 4 à 6 poches		
79.	Tige filetée	Diamètre :10mm à 20mm		
80.	Ecrou avec rondelle	Diamètre compris entre 8 et 20mm		
81.	Boulon complet	Diamètre : de 6mm à 10		
82.	Fer plat 30*4	Dimensions : 4mm×30mm×5,8m		
83.	Baguettes en fonte	Diamètre de 3.15mm à 5mm		
84.	Gans de manutention	Matière : cuir		
C. ATELIER DE MENUISERIE BOIS				
85.	Disques a poncer	N° :120/80/60		
86.	Papier vert	N° :120/100/80		
87.	Vis 4/25	En acier		
88.	Enrouleur câble 25m	Type :3G2.5mm ² H07RN-F ; 16A IP44		
89.	Diluant cellulosique	Capacité :1l		
90.	Verni fond dur	Sans odeur		
91.	Verni cellulosique	Séchage rapide		
92.	Pinceaux	N° :80/60/40/30		
93.	Bois de menuiserie	Classe :5/4/3		

94.	Vis de rappel	En acier brut		
95.	Pointe de 20	Paquet de 5kg		
96.	Pointe de 30	Paquet de 5kg		
97.	Pointe de 40	Paquet de 5kg		
98.	Pointe de 50	Paquet de 5kg		
99.	Pointe de 60	Paquet de 5kg		
100.	Pointe de 70	Paquet de 5kg		
101.	Pointe de 80	Paquet de 5kg		
102.	Pointe de 90	Paquet de 5kg		
103.	Pointe de 100	Paquet de 5kg		
104.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m		
105.	Chevron	Dimensions : 0.08×0.08×5m		
106.	Colle à bois	Prise rapide :oui		
107.	Bois de coffrage	Dimensions : 0.03×0.3×5m		
108.	Xylamon	Capacité :20l		
109.	Panneaux ayous	Dimensions : 0.12×1.22×2.50m		
110.	Pioche	Manche en bois		
111.	Contre-plaquée	Dimensions : 0.05×1.22×2.50m		
112.	Teinte	Teinte pour bois		
113.	Paumelles	Bout carrés en acier		
114.	Charnières	Avec amortisseur		
115.	Serrures à canon	Encastrée avec poignée et plaque de porte		

NB : le critère est validé si 92 sous critères sur 115 sont satisfaisants

Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment.

I. SECTION DE MAÇONNERIE				
1.	Cisaille (moyenne)	Capacité de coupe maxi 16mm		
2.	Seaux maçons	Capacité 10 litres		
3.	Décamètre	50 m		
4.	Ciment ordinaire	Sacs 42.5		
5.	Sable Sanaga	Capacité du camion 20 tonnes		
6.	Sable fin	Capacité du camion 20 tonnes		
7.	Topomètre	Remise à zéro à la poigné		
8.	Gravier 5/15	Capacité du camion 20tonnes		
9.	Lattes ayous	5×0,08×0,03m		
10.	Bois de coffrage	5×0,30×0,03m		
11.	Contre-plaquée	2440×1220×5mm		
12.	Chevrons	5×0,08×0,08m		
13.	Pointe ordinaire 60 à 90	Paquet : 5kg		
14.	Pointe toc	Tête fraisée et tige crénelée		
15.	Pelle ronde	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)		

16.	Marteaux	Poids : 200g		
17.	Pelle bêche	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)		
18.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 6 Longueur du fer : 12 m		
19.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 8 Longueur du fer : 12m		
20.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 10 Longueur du fer : 12m		
21.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 12 Longueur du fer : 12m		
22.	Cônes de signalisation	Les cônes devront être des cônes réfléchissant orange et blanc en caoutchouc.		
23.	Bandes de signalisation	Les rubans de chantier devront être réfléchissants et ultra résistant		
24.	Tenailles	Matière : en fer, coupante A60 mm		
25.	Griffes	Matière : en acier		
26.	Taloche	Dimension : 32×22cm, matière : plastique		
27.	Fil d'attache	Rouleau : 1 kg		
28.	Niveau a bull air	Longueur : 80cm et anti choc		
29.	Truelles	Longueur truelle : 20 cm		
30.	Auges	Matière : Plastique Capacité : 12 litres < C < 13 litres		
31.	Arrache clou	Longueur : 100cm		
32.	Massette	Poids : 1 kg		
33.	Bottes de sécurité/paires	Renforts aux orteils et au talon		
34.	Gants de manutention	Cuir croûte de bovin.		
35.	Chaussure de sécurité	Basse S3 SRC JET3		
36.	Brouettes	Roues : pleines increvables		
37.	Détergent	Poids : 200 grs		
38.	Cache nez FFP2	Type : FFP2, Polyester		
39.	Tenue de travail	Matière : coton et en polyester. Flocage : oui		
40.	Lait concentré non sucré	Poids : 160g		
41.	Machettes	Manche : en bois		
42.	Pioches avec manche	Les manches devront être en bois très résistant au choc (bois rouge)		
43.	Scie à métaux	Monture robuste		
44.	Scie à bois	Acier au carbone		
45.	Lame de scie à métaux	Longueur : 300mm 24 dents par pouce		
46.	Equerre de maçons	Longueur : 60cm		
47.	Rouleau de ficelle	Longueur : 100m		
48.	Poinçons	Taille : 30cm		

49.	Burin	Taille : 25cm		
50.	Casque de sécurité	Matière : plastique, résisté à une force de 50daN		
51.	Chasubles	Fluorescentes		
52.	Serre-joints	N°20		
53.	Mètre ruban	Longueur : 7m		
54.	Baramime	N° 25 ; Longueur 1,8m		
55.	Savon	Type : morceau 400g		
II. SECTION PEINTURE ET SERIGRAPHIE				
56.	Pinceau plats	Manche : en bois Dimension : 20 mm < D < 90 mm		
57.	Pinceaux à lettre	Manche : en bois Dimension : 16 mm < D < 20 mm		
58.	Grattoir métallique	Manche : en plastique ; N° 18, 19, 20,22		
59.	Echelle a deux bras (escarbots)	Matière : aluminium		
60.	Combinaison pro couleur	Haute coton et en polyester.		
61.	Rouleau polyane	Epaisseur : 200 microns		
62.	Limes	Triangulaires		
63.	Rouleau anti-gouttes	Dimension : 20cm		
64.	Peinture à eau blanche	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext blanc CH1-0014		
65.	Peinture à eau rouge	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext rouge CH1-0014		
66.	Peinture email A	Pot : 5 kg		
67.	Peinture à eau jaune vaullaris	Pot : 30kg ; Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques		
68.	Panticoat	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques		
69.	Diluant synthétique	Boîte : 1 litre		
70.	Rouleau de papier abrasif	N° 60 à 80		
71.	Teinte	Boîte : couleur : rouge ; violet, vert, noir, marron		
72.	Gamme Sigma dur rouge	550+ diluants + durcisseur		
73.	Vernis marin	en 5 litres		
74.	Brosses à badigeonner	Manche en plastique		
75.	Brosses métalliques	Manche en bois		
76.	Balais coco	Manche en bois		
77.	Balais cantonnier	Manche en bois		
78.	Rouleau radiateur	Manche en bois		
79.	Cône de signalisation	Hauteur : 70cm au moins		
80.	Lunettes de protection	Matière : plastique		

81.	Rouleau ruban de sécurité	Largeur : 50mm		
82.	Fond dur	Capacité : 5 litres		
83.	Dorure	Poids : 1/10		
III. SECTION PLOMBERIE				
84.	Chignole	Puissance : 600w/230v		
85.	Machine à PPR	Puissance : 800w/230		
86.	Jeu clés à molettes	Tous les numéros de clés ; Maxsowe300ùmm ; 150mm, 125mm		
87.	Jeu de tournevis	Tout genre de tournevis, Ingo		
88.	Machine à vis	Type rechargeable		
89.	Jeu de clés crocodiles	gabarie 1 < G <5		
90.	Meuleuse d'angle	Puissance : 1200w/230v		
91.	Disque à béton	Diamètre : 230mm		
92.	Chalumeaux	Autonomie : supérieur à 1h		
93.	Mécanisme de chasse	Position : vertical		
94.	Flotteur mécanique	Corps : bridé en fonte ductile, diamètre de: DN50 à DN250		
95.	Robinet de lavabo	Matière : fero plastique		
96.	Flexible de raccordement	Diamètre : Φ1/2, F×F		
97.	Siphon flexible	Diamètre : Φ40, plastique		
98.	Mamelon en laiton	Diamètre : 15 mm< D <40 mm		
99.	Vanne d'arrêt	Diamètre : 20 mm< D <40 mm		
100.	Coude compression	Diamètre : 16 mm< D < 20 mm et FF ; l'angle 90° ; fero plastique		
101.	Tuyau panaflex	Diamètre : Φ32 à 40		
102.	Tuyau PPR	Diamètre : Φ25 à 40		
103.	Tuyau compression	Diamètre : 16 mm< D < 20 mm ; longueur: 50 mètres		
104.	robinet puisage ¾	Diamètre : Φ20/20		
105.	Robinet urinoir	Ouverture : ¾		
106.	Porte papier hygiénique	Matière : alu		
107.	Vanne papillon	Ouverture : ¾		
108.	Tuyau à pression	Diamètre : 16 mm< D < 50 mm		
109.	Vanne panaflex	Diamètre de 25 à 40mm		
110.	Coude PPR	Mâle-femelle diamètre 20 mm< D < 60 mm		
111.	Vanne PPR	Dimension : D20 à D63		
112.	Manchons en laiton	Matière : laiton		
113.	Embutts	Matière : laiton, Diamètre 15 mm< D < 40 mm		

114	Coude panaflex	Angle : 45°		
115	Réductions	Matière : laiton, Diamètre 12 mm < D < 40 mm		
116	Téflon ;	Largeur : 12mm et longueur : 12m		
117	Robinet de douche ;	Mélangeur : oui		
118	Nourrices	Matériau : Laiton coulé 4 à 6 sorties		
119	Coude laiton 20par 3/4 FF ;	Matériau : Laiton ,20/27 taille 3/4		
120	Bouchon golvar 50 ;	Raccordement fileté		
121	Siphon emboute Φ40 ;	Dimension : 200*200mm		
122	Mèche à béton	Diamètre de 8 à 16mm		
123	Tuyau PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm		
124	Coude PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm		
125	Campin gaz ;	matière : inox		
126	Colle perdort ;	Pour plastique, acier inoxydable, PVC		
127	Rouleau tuyau poly	Alimentation : 16bars		
128	Collier plastique ;	Tête autobloquante et tige crantée		
129	WC complet ;	Volume de la chasse 3 à 6 litre d'eau		
130	Lavabo parma ;	Matière : céramique		
131	Vannes compression	Diamètre : Φ16, 1/2M, GA		
132	Vanne poly Φ25 ;	Matériau : laiton		
133	Coude pression Φ32 ;	Matériau : laiton, femme et male		
134	Vanne pression Φ40 ;	Matériau : polypropylène		
135	Vanne à boisseau Φ40	Matière : laiton poignée plate en acier		
136	Rouleau filasse ;	Poupée : 200g		
137	Tête d'arrosage ;	Turbine et tuyère 1/2 portée : 10m		
138	Flotteur complet ;	Alimentation : latérale		
139	Pince à multi prise 12, 16, 32	Type produit : outil manuel ; taille : 10/225. Cr-V		
140	Déboucheur hydraulique	Diamètre intérieur : 70mm		
141	Déboucheur à ressort 10m	Longueur : 10m		
142	Colonne de douche	Forme : carré ou rectangulaire		
IV. SECTION ELECTRICITE				
143	Multimètres	Gamme de tension AC : 400mV – 1000V		
144	Pinces ampérométrique	Gamme de courant AC : 60A-		

		1000A		
145	Contacteurs D25	Courant thermique : 20A		
146	Rouleau de câble 3x1.5	Type : RO2V 3G1, 5mm ²		
147	Rouleau de câble 3x2.5	Type : RO2V 3G2, 5mm ²		
148	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Pouvoir de coupure : 6Ka		
149	Barrettes de Dominos 6mm ²	Matière : plastique		
150	Barrettes de Dominos 4mm ²	Matière : plastique		
151	Régulateurs	Capacité : 1000VA		
152	Enrouleur électrique	Puissance : 1500 pour câble 2.5m ²		
153	Contacteur bipolaire	Capacité 25A		
154	Rouleau scotch	Couleur : rouge/ noir		
155	Disjoncteurs monophasé	Ampérage : de 10 A à 32A		
156	Prise courant	Forme : encastré et apparent 2PT		
157	Tube néon	Puissance : 18 à 36w		
158	Réglettes	Longueur : 1,2m		
159	Interrupteur	Forme : encastré et apparent ; DA, SA		
160	Douille mixte	Puissance : 230V		
161	Lampe	Tension : 12w, 18w, 25w, 36w		
162	Multi prise	Rotative avec 4 prises de courant surface, interrupteur et cordon 3m blanc ou gris foncé		
163	Jeu de tournevis	Pointe : noir et magnétique		

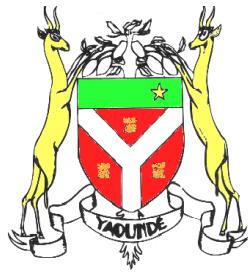
NB : le critère est validé si 130 sous critères sur 163 sont satisfaisants

	C. Le chronogramme et le délai de livraison	
	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un chronogramme de livraison 	
	<ul style="list-style-type: none"> délai \leq six (06) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à six (06) mois. 	
	Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.	
	D. L'acceptation des conditions du marché	
	<ul style="list-style-type: none"> CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page 	
	<ul style="list-style-type: none"> Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page 	
	Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Table des matières

Article 1 : Objet de la lettre commande	64
Article 2 : Procédure de passation de la lettre commande	64
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement	64
Article 4 : Langue, lois et règlements applicables	64
Article 5 : Normes	65
Article 6 : Pièces constitutives de la lettre commande	65
Article 7 : Textes généraux applicables	65
Article 8 : Communication	66
Article 9 : Ordres de service	66
Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles	66
Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant	66
Article 12 : Garanties et cautions	66
Article 13 : Montant de la lettre commande	67
Article 14 : Lieu et mode de paiement	67
Article 15 : Variation des prix	67
Article 16 : Formules de révision	67
Article 17 : Formules d'actualisation des prix	67
Article 18 : Avances	67
Article 19 : Paiement	68
Article 20 : Intérêts moratoires	68
Article 21 : Pénalités de retard	68
Article 22 : Régime fiscal et douanier	68
Article 23 : Timbres et enregistrement des lettres commandes	68
Article 24 : Brevet	68
Article 25 : Lieu et délais de livraison	69
Article 26 : consistance de la prestation	69
Article 27 : Rôles et responsabilités du Cocontractant	69
Article 28 : Transport et assurances	69
Article 29 : Essais et services connexes	69
Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique	69
Article 31 : Réception provisoire	70
Article 32 : Documents à fournir après réception provisoire	70
Article 33 : Délai de garantie	70
Article 34 : Réception définitive	70
Article 35 : Résiliation du marché	70
Article 36 : Cas de force majeure	71
Article 37 : Différends et litiges	71
Article 38 : Edition et diffusion de la présente lettre commande	71
Article 39 et dernier : Entrée en vigueur de la lettre commande	71

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet de la lettre commande

Le Maire de la Ville de Yaoundé, lance un appel d'offre national ouvert pour la fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 2 : Procédure de passation de la lettre commande

La présente lettre commande est passée après appel d'offres national ouvert n° _____/AONO/CUY/CIPM/2024 du _____ pour fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Article 3 : Définitions, attributions et nantissement

3.1. Définitions générales :

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Ville de Yaoundé ; Il passe la lettre commande veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- Le Chef de service du marché est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est chargé de viser et transmettre les décomptes au Maître d'Ouvrage. Il est chargé de la direction et du contrôle permanent de l'exécution des prestations.
- L'Ingénieur du marché est le Chef de service des ateliers industriels de la Communauté Urbaine de Yaoundé pour le lot 1 et le Chef de service des bâtiments communaux pour le lot 2. L'ingénieur du marché est responsable du suivi de l'exécution de la lettre commande. Il rend compte au chef de service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain.
- Le Cocontractant est

3.2. Nantissement

- Le responsable chargé de l'Ordonnancement et de la Liquidation est le Maître d'ouvrage ;
- Le Responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est l'anglais ou le français.

4.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre commande.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente lettre commande venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

- 5.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente lettre commande seront conformes aux normes en vigueur au Cameroun et précisées dans les caractéristiques souhaitées des équipements.
- 5.2. Le fournisseur exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives de la lettre commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission;
2. l'offre du cocontractant et ses annexes, dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux spécifications techniques ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les Spécifications Techniques ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la lettre commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
8. Le Cahier des Clauses Techniques

Article 7 : Textes généraux applicables

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
2. La Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée ;
3. La Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ses textes modificatifs subséquents ;
4. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;
5. Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics, en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
6. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application;
7. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

9. La Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024;
10. La Lettre-Circulaire n°00000001/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 relative à l'exécution, au Suivi et au Contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2024.

Article 8 : Communication

8.1 Toutes les communications au titre de la présente lettre commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

Dans le cas où le cocontratant est le destinataire Madame/Monsieur:.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de la Commune de Yaoundé 1^{er}.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, Monsieur le Maire de la Ville de Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché.

Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'ouvrage et notifié par le Chef de service du marché au cocontractant.
- 9.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la lettre commande seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 9.3 Les ordres de service ayant une incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché,
- 9.4 Les ordres de service à caractère technique signé par le chef service du marché et notifiés au cocontractant par l'ingénieur du marché ou le maître d'œuvre (le cas échéant).
- 9.5 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché.
- 9.6 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.
- 9.7 Tous les ordres de service devront faire l'objet de transmission d'une copie au MINMAP.

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet.

Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant

Sans objet.

Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC de la lettre commande.

Il est constitué et transmis au Chef service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un (01) mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée par le Maître d'ouvrage après demande du fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à cinq pour cent (5%) du montant TTC de la lettre commande.

Il est constitué et transmis au chef service du marché.

Le cocontractant produira les garanties suivantes

- Garantie réparation gratuite pendant six (06) mois pour tout vice de fabrication ;
- Garantie entretien courant pendant six (06) mois.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre des Finances.

Article 13 : Montant de la lettre commande

Le montant de la présente lettre commande, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ francs CFA
- Montant de la TVA (19.25%) ; _____ francs CFA
- Montant AIR (2.2% ou 5.5%) ; _____ francs CFA

Article 14 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____ ouvert au nom du cocontractant à la banque _____

Article 15 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 16 : Formules de révision

Sans objet.

Article 17 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet.

Article 18 : Avances

18.1. Le cocontractant peut bénéficier, à sa demande, d'une avance de démarrage égale à quarante pour cent (40 %) du montant du Marché dans les conditions prévues par le code des Marchés publics.

18.2. Cette avance devra être cautionnée par une caution bancaire, à première demande, représentant cent pour cent (100%) du montant de l'avance.

Cette avance sera intégralement remboursée avant quatre-vingt pour cent (80%) de la livraison.

Article 19 : Paiement

Le cocontractant sera payé, après le service fait, et sur présentation des factures en dix exemplaires dont un original timbré, conformément à la réglementation en vigueur, en joignant le procès-verbal de réception.

La transmission de la facture définitive au comptable en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère en charge des Marchés Publics.

Article 20 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

Article 21 : Pénalités de retard

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre commande ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC de la lettre commande par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la lettre commande sous peine de résiliation.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

La fiscalité applicable à la présente lettre commande comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des lettres commandes

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 24 : Brevet

Le cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article 25 : Lieu et délais de livraison

25.1. Le lieu de livraison se fera à la Voirie Municipale ;

25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente lettre commande est de six (06) mois.

25.3. Ce délai court à compter de la date fixée dans l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 26 : consistance de la prestation

Les prestations comprennent, la fourniture, le transport, la manutention, des matériels, matériaux et consommables pour l'entretien des bâtiments communaux et le mobilier urbain de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Les prestations comprennent la fourniture des matériels et matériaux de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé regroupée par atelier et section :

- Atelier de maçonnerie et préfabrication ;
- Atelier de Menuiserie métallique ;
- Atelier de Menuiserie bois ;
- Section de Peinture et Sérigraphie ;
- Section de Maçonnerie ;
- Section de Plomberie ;
- Section d'Électricité

Article 27 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation des équipements tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 28 : Transport et assurances

28.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

28.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

Article 29 : Essais et services connexes

Le Cocontractant préparera, en relation avec l'ingénieur du marché :

- l'opération de mise en œuvre ;
- la documentation technique.

Chapitre IV : De la réception

Article 30 : Documents à fournir avant la réception technique

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total

2. Notification de la livraison ;
3. Fiche technique des appareils électroniques, mécaniques et électriques.

Article 31 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le fournisseur demandera par écrit au Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

31.1 Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- inspection de l'état du matériel, des matériaux et des consommables ;
- démarrage ;

31.2 La commission de réception convoquée par le Maître d'ouvrage, sera composée des membres suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant	Président ;
Le Chef Service du marché	Membre ;
L'Ingénieur du marché	Rapporteur ;
Le Représentant de la Sous-Direction des marchés publics de la CUY	Membre ;
Le Chef de Service de la Comptabilité matière de la CUY	Membre ;
Le cocontractant	Membre.

Le Représentant du MINMAP assiste à la commission de réception en tant qu'observateur.

Le cocontractant est convoqué à la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission. Ce procès-verbal précise la date de livraison.

31.3 Il n'est pas prévu de réception partielle.

Article 32 : Documents à fournir après réception provisoire

Sans objet

Article 33 : Délai de garantie

Sans objet

Article 34 : Réception définitive

La réception définitive marque la fin de la lettre commande et libère le Maître d'œuvre de toutes ses obligations. La signature contradictoire du décompte général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

Elle a lieu six (06) mois après la réception provisoire.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu au décret n°2018/2366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 36 : Cas de force majeure

Les cas de force majeure s'entendent des effets des catastrophes naturelles ou de tout autre événement que le fournisseur ne pouvait raisonnablement ni prévoir, ni éviter et dont les circonstances rendent l'exécution de la prestation impossible et pas seulement plus onéreuse.

En cas de force majeure, le fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître d'ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20ème) jour qui succède l'événement.

Il appartient au Maître d'œuvre ou au chef de service du marché d'apprécier les cas de force majeure.

Article 37 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, conformément au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 38 : Edition et diffusion de la présente lettre commande

Vingt (20) exemplaires de la présente lettre commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de Service du marché.

Article 39 et dernier : Entrée en vigueur de la lettre commande

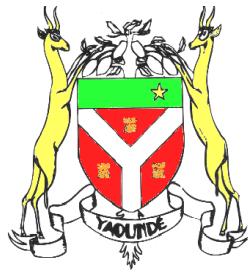
La présente lettre commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant par cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES MATERIELS ET MATERIAUX

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

Lot 1 : la fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Préfabrication en béton armé

N°	Désignation	Caractéristiques
A. ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA		
1.	Disques a béton	Diamètre :230mm
2.	Seaux maçons	Capacité :10litre
3.	Peinture à eau 30kg	Type :pantex 800
4.	Truelle maçon	Manche :en bois
5.	Ciment ordinaire sac 50kgs	Classe de résistance :42.5
6.	Sable Sanaga 20t	Poids : 20t
7.	Sable fin	Poids : 20t
8.	Sable carrière 20t	Poids : 20t
9.	Gravier 5/15 20t	Poids :20 t
10.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m
11.	Bois de coffrage ayous	Dimensions : 0.03×0.3×5m
12.	Chevron en ayous	Dimensions : 0.08×0.08×5m
13.	Pointe de 40	Poids du paquet :5kg
14.	Panneaux ayous ep 12mm	Dimensions :12mm×1,22×2,50m
15.	Fers à béton de 12	HA Fe: E500
16.	Fers à béton de 10	HA Fe: E500
17.	Fer à béton de 8	HA Fe: E500
18.	Fer à béton de 6	HA Fe: E500
19.	Cônes de signalisation	Couleur : rouge/blanc
20.	Bandes de signalisation	Couleur : rouge/blanc
21.	Rouleaux a mousse	Longueur : 20cm
22.	Fil d'attache	Poids : 1kg
23.	Pointe de 80	Poids du paquet :5kg
24.	Pelle ronde	Manche en bois : 130cm
25.	Pelle bêche	Manche en bois :120cm
26.	Brouette Tropic pro	Charge maxi :200kg
27.	Serre joint maçon	Longueur :120cm
28.	Plâtre de moulage	Poids :40kg
29.	Poupée de filasse	Poids :20kg
30.	Ciment blanc	En sac de 20kg
31.	Scie à bois	Longueur :60 à 80cm
32.	Formica	Dimension :1,20m×2,50m
33.	Arrache-clou	Longueur : 80cm
34.	Baramine	N°25 longueur 1.8m
35.	Balises signalisation	Type : K22, AK5, AK3, B14
36.	Imperméables	Deux pièces Taille : de M à XL

37.	Mètre à ruban	Longueur :7m
38.	Marteau	Poids :200g avec fourche
39.	Masse	Poids :5kg
40.	Acide chlorhydrique	Volume : 5l
41.	Casques de protection	Avec aération et résisté à une force de 50daN

B. ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE

42.	Tubes noirs 50/60	Epaisseur :2mm ; longueur :5,8m
43.	Tubes noirs 40/49	Epaisseur :2mm ; longueur :5,8m
44.	Tubes noirs 33/42	Epaisseur :2mm; longueur :5,8m
45.	Tubes galva 50/60	Epaisseur :2mm; longueur :5,8m
46.	Tubes galva 40/49	Epaisseur :2mm; longueur :5,8m
47.	Tubes galva 33/42	Epaisseur :2mm; longueur :5,8m
48.	Disques à tronçonner	Diamètre :230mm
49.	Disques à meuler	Diamètre :230mm
50.	Cornières 60*60*4	Epaisseur : 4mm
51.	Baguettes saf 3.15	Diamètre électrode :3.15mm
52.	Diluant synthétique 5l	Capacité : 5l
53.	Peinture email a 4,5kg	Couleur :noir/vert millitaire
54.	Antirouille 5kg	Couleur : grise /noir/rouge
55.	Cornières 40*40*4	Epaisseur :4mm ; longueur :5,8m
56.	Tubes carres de 20*20	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5,8m
57.	Tubes carres de 40*40*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5,8m
58.	Tubes carres de 50*50*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5,8m
59.	Tubes carres de 60*60*2	Epaisseur :1.5mm ; longueur :5,8m
60.	Tubes carres de 80*80*2	Epaisseur :2mm ; longueur :5,8m
61.	Fers plat de 60*10	Dimensions : 10mm×60mm×5,8m
62.	Fers plat de 30*8	Dimensions : 8mm×30mm×5,8m
63.	Fer plat 40*4	Dimensions : 4mm×40mm×5,8m
64.	Fer carré de 12	Section :12mm×12mm ; longueur :5,8m
65.	Baguettes inox 2,5	Diamètre :2.5mm
66.	Baguettes saf 2,5	Diamètre :2.5mm
67.	Tôle lisse 40/10 2m*1m	Epaisseur :40/10
68.	Fers lisse de 12	Fe: E400 ; longueur :12m
69.	Fers lisse de 20	Fe: E400 ; longueur :12m
70.	Flèches grands modèle	Matière :aluminium
71.	Dorure	Poids :1kg
72.	Rouleaux a mousse	Largeur :10cm
73.	Savon azur	250g
74.	Détergent en poudre	Poids :1kg
75.	Lait concentré	Non sucré : oui
76.	Bottes de sécurité	Protection avant : oui
77.	Balais cantonné	Manche : en bois
78.	Gilet de chantier	Avec 4 à 6 poches
79.	Tige filetée	Diamètre :10mm à 20mm

80.	Ecrou avec rondelle	Diamètre compris entre 8 et 20mm
81.	Boulon complet	Diamètre : de 6mm à 10
82.	Fer plat 30*4	Dimensions : 4mm×30mm×5,8m
83.	Baguettes en fonte	Diamètre de 3.15mm à 5mm
84.	Gans de manutention	Matière : cuir

C. ATELIER DE MENUISERIE BOIS

85.	Disques a poncer	N° :120/80/60
86.	Papier vert	N° :120/100/80
87.	Vis 4/25	En acier
88.	Enrouleur câble 25m	Type :3G2.5mm ² H07RN-F; 16A IP44
89.	Diluant cellulosique	Capacité :1l
90.	Verni fond dur	Sans odeur
91.	Verni cellulosique	Séchage rapide
92.	Pinceaux	N° :80/60/40/30
93.	Bois de menuiserie	Classe :5/4/3
94.	Vis de rappel	En acier brut
95.	Pointe de 20	Paquet de 5kg
96.	Pointe de 30	Paquet de 5kg
97.	Pointe de 40	Paquet de 5kg
98.	Pointe de 50	Paquet de 5kg
99.	Pointe de 60	Paquet de 5kg
100.	Pointe de 70	Paquet de 5kg
101.	Pointe de 80	Paquet de 5kg
102.	Pointe de 90	Paquet de 5kg
103.	Pointe de 100	Paquet de 5kg
104.	Latte en ayous	Dimensions : 0.03×0.08×5m
105.	Chevron	Dimensions : 0.08×0.08×5m
106.	Colle à bois	Prise rapide :oui
107.	Bois de coffrage	Dimensions : 0.03×0.3×5m
108.	Xylamon	Capacité :20l
109.	Panneaux ayous	Dimensions : 0.12×1.22×2.50m
110.	Pioche	Manche en bois
111.	Contre-plaqué	Dimensions : 0.05×1.22×2.50m
112.	Teinte	Teinte pour bois
113.	Paumelles	Bout carrés en acier
114.	Charnières	Avec amortisseur
115.	Serrures à canon	Encastrée avec poignée et plaque de porte

-Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment.

I. SECTION DE MAÇONNERIE		
1.	Cisaille (moyenne)	Capacité de coupe maxi 16mm
2.	Seaux maçons	Capacité 10 litres
3.	Décamètre	50 m
4.	Ciment ordinaire	Sacs 42.5
5.	Sable Sanaga	Capacité du camion 20 tonnes
6.	Sable fin	Capacité du camion 20 tonnes
7.	Topomètre	Remise à zéro à la poigné
8.	Gravier 5/15	Capacité du camion 20tonnes
9.	Lattes ayous	5×0,08×0,03m
10.	Bois de coffrage	5×0,30×0,03m
11.	Contre-plaquée	2440×1220×5mm
12.	Chevrons	5×0,08×0,08m
13.	Pointe ordinaire 60 à 90	Paquet : 5kg
14.	Pointe toc	Tête fraisée et tige crénelée
15.	Pelle ronde	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)
16.	Marteaux	Poids : 200g
17.	Pelle bêche	Les manches en bois très résistant au choc (bois rouge)
18.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 6 Longueur du fer : 12 m
19.	Fer à béton FE 400	Diamètre : 8 Longueur du fer : 12m
20.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 10 Longueur du fer : 12m
21.	Fer à béton FE 500	Diamètre : 12 Longueur du fer : 12m
22.	Cônes de signalisation	Les cônes devront être des cônes réfléchissant orange et blanc en caoutchouc.
23.	Bandes de signalisation	Les rubans de chantier devront être réfléchissants et ultra résistant
24.	Tenailles	Matière : en fer, coupante A60 mm
25.	Griffes	Matière : en acier
26.	Taloche	Dimension : 32×22cm, matière : plastique
27.	Fil d'attache	Rouleau : 1 kg
28.	Niveau a bull air	Longueur : 80cm et anti choc
29.	Truelles	Longueur truelle : 20 cm
30.	Auges	Matière : Plastique Capacité : 12 litres < C < 13 litres
31.	Arrache clou	Longueur : 100cm
32.	Massette	Poids : 1 kg

33.	Bottes de sécurité/paires	Renforts aux orteils et au talon
34.	Gants de manutention	Cuir croûte de bovin.
35.	Chaussure de sécurité	Basse S3 SRC JET3
36.	Brouettes	Roues : pleines increvables
37.	Detergent	Poids : 200 grs
38.	Cache nez FFP2	Type : FFP2, Polyester
39.	Tenue de travail	Matière : coton et en polyester. Flocage : oui
40.	Lait concentré non sucré	Poids : 160g
41.	Machettes	Manche : en bois
42.	Pioches avec manche	Les manches devront être en bois très résistant au choc (bois rouge)
43.	Scie à métaux	Monture robuste
44.	Scie à bois	Acier au carbone
45.	Lame de scie à métaux	Longueur : 300mm 24 dents par pouce
46.	Equerre de maçons	Longueur : 60cm
47.	Rouleau de ficelle	Longueur : 100m
48.	Poinçons	Taille : 30cm
49.	Burin	Taille : 25cm
50.	Casque de sécurité	Matière : plastique, résisté à une force de 50daN
51.	Chasubles	Fluorescentes
52.	Serre-joints	N°20
53.	Mètre ruban	Longueur : 7m
54.	Baramime	N° 25 ; Longueur 1,8m
55.	Savon	Type : morceau 400g

II. SECTION PEINTURE ET SERIGRAPHIE

56.	Pinceau plats	Manche : en bois Dimension : 20 mm < D < 90 mm
57.	Pinceaux à lettre	Manche : en bois Dimension : 16 mm < D < 20 mm
58.	Grattoir métallique	Manche : en plastique ; N° 18, 19, 20,22
59.	Echelle a deux bras (escarbots)	Matière : aluminium
60.	Combinaison pro couleur	Haute coton et en polyester.
61.	Rouleau polyane	Epaisseur : 200 microns
62.	Limes	Triangulaires
63.	Rouleau anti-gouttes	Dimension : 20cm
64.	Peinture à eau blanche	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext blanc CH1-0014
65.	Peinture à eau rouge	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, ext rouge CH1-0014
66.	Peinture email A	Pot : 5 kg
67.	Peinture à eau jaune vaullaris	Pot : 30kg ; Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques
68.	Panticoat	Pot : 30kg, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques
69.	Diluant synthétique	Boîte : 1 litre

70.	Rouleau de papier abrasif	N° 60 à 80
71.	Teinte	Boîte : couleur : rouge ; violet, vert, noir, marron
72.	Gamme Sigma dur rouge	550+ diluants + durcisseur
73.	Vernis marin	en 5 litres
74.	Brosses à badigeonner	Manche en plastique
75.	Brosses métalliques	Manche en bois
76.	Balais coco	Manche en bois
77.	Balais cantonnier	Manche en bois
78.	Rouleau radiateur	Manche en bois
79.	Cône de signalisation	Hauteur : 70cm au moins
80.	Lunettes de protection	Matière : plastique
81.	Rouleau ruban de sécurité	Largeur : 50mm
82.	Fond dur	Capacité : 5 litres
83.	Dorure	Poids : 1/10

III. SECTION PLOMBERIE

84.	Chignole	Puissance : 600w/230v
85.	Machine à PPR	Puissance : 800w/230
86.	Jeu clés à molettes	Tous les numéros de clés ; Maxsowe300ùmm ; 150mm, 125mm
87.	Jeu de tournevis	Tout genre de tournevis, Ingo
88.	Machine à vis	Type rechargeable
89.	Jeu de clés crocodiles	gabarie $1 < G < 5$
90.	Meuleuse d'angle	Puissance : 1200w/230v
91.	Disque à béton	Diamètre : 230mm
92.	Chalumeaux	Autonomie : supérieur à 1h
93.	Mécanisme de chasse	Position : vertical
94.	Flotteur mécanique	Corps : bridé en fonte ductile, diamètre de : DN50 à DN250
95.	Robinet de lavabo	Matière : fero plastique
96.	Flexible de raccordement	Diamètre : $\Phi 1/2$, F×F
97.	Siphon flexible	Diamètre : $\Phi 40$, plastique
98.	Mamelon en laiton	Diamètre : $15 \text{ mm} < D < 40 \text{ mm}$
99.	Vanne d'arrêt	Diamètre : $20 \text{ mm} < D < 40 \text{ mm}$
100.	Coude compression	Diamètre : $16 \text{ mm} < D < 20 \text{ mm}$ et FF ; l'angle 90° ; fero plastique
101.	Tuyau panaflex	Diamètre : $\Phi 32$ à 40
102.	Tuyau PPR	Diamètre : $\Phi 25$ à 40
103.	Tuyau compression	Diamètre : $16 \text{ mm} < D < 20 \text{ mm}$; longueur: 50 mètres
104.	robinet puisage $3/4$	Diamètre : $\Phi 20/20$
105.	Robinet urinoir	Ouverture : $3/4$
106.	Porte papier hygiénique	Matière : alu
107.	Vanne papillon	Ouverture : $3/4$

108.	Tuyau à pression	Diamètre : 16 mm < D < 50 mm
109.	Vanne panaflex	Diamètre de 25 à 40mm
110.	Coude PPR	Mâle-femelle diamètre 20 mm < D < 60 mm
111.	Vanne PPR	Dimension : D20 à D63
112.	Manchons en laiton	Matière : laiton
113.	Embouts	Matière : laiton, Diamètre 15 mm < D < 40 mm
114.	Coude panaflex	Angle : 45°
115.	Réductions	Matière : laiton, Diamètre 12 mm < D < 40 mm
116.	Téflon ;	Largeur : 12mm et longueur : 12m
117.	Robinet de douche ;	Mélangeur : oui
118.	Nourrices	Matériau : Laiton coulé 4 à 6 sorties
119.	Coude laiton 20par 3/4 FF ;	Matériau : Laiton ,20/27 taille 3/4
120.	Bouchon golvar 50 ;	Raccordement fileté
121.	Siphon emboute Φ40 ;	Dimension : 200*200mm
122.	Mèche à béton	Diamètre de 8 à 16mm
123.	Tuyau PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm
124.	Coude PVC ;	Diamètre : 32 à 110mm
125.	Campin gaz ;	matière : inox
126.	Colle perdort ;	Pour plastique, acier inoxydable, PVC
127.	Rouleau tuyau poly	Alimentation : 16bars
128.	Collier plastique ;	Tête autobloquante et tige crantée
129.	WC complet ;	Volume de la chasse 3 à 6 litre d'eau
130.	Lavabo parma ;	Matière : céramique
131.	Vannes compression	Diamètre : Φ16, 1/2M, GA
132.	Vanne poly Φ25 ;	Matériau : laiton
133.	Coude pression Φ32 ;	Matériau : laiton, femme et male
134.	Vanne pression Φ40 ;	Matériau : polypropylène
135.	Vanne à boisseau Φ40	Matière : laiton poignée plate en acier
136.	Rouleau filasse ;	Poupée : 200g
137.	Tête d'arrosage ;	Turbine et tuyère 1/2 portée : 10m
138.	Flotteur complet ;	Alimentation : latérale
139.	Pince à multi prise 12, 16, 32	Type produit : outil manuel ; taille : 10/225. Cr-V
140.	Déboucheur hydraulique	Diamètre intérieur : 70mm
141.	Déboucheur à ressort 10m	Longueur : 10m
142.	Colonne de douche	Forme : carré ou rectangulaire

IV. SECTION ELECTRICITE

143.	Multimètres	Gamme de tension AC : 400mV – 1000V
144.	Pinces ampérométrique	Gamme de courant AC : 60A-1000A
145.	Contacteurs D25	Courant thermique : 20A

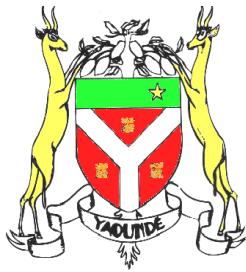
146.	Rouleau de câble 3x1.5	Type : RO2V 3G1, 5mm ²
147.	Rouleau de câble 3x2.5	Type : RO2V 3G2, 5mm ²
148.	Disjoncteur triphasé tétra polaires 16A	Pouvoir de coupure : 6kA
149.	Barrettes de Dominos 6mm ²	Matière : plastique
150.	Barrettes de Dominos 4mm ²	Matière : plastique
151.	Régulateurs	Capacité : 1000VA
152.	Enrouleur électrique	Puissance : 1500 pour câble 2.5m ²
153.	Contacteur bipolaire	Capacité 25A
154.	Rouleau scotch	Couleur : rouge/ noir
155.	Disjoncteurs monophasé	Ampérage : de 10 A à 32A
156.	Prise courant	Forme : encastré et apparent 2PT
157.	Tube néon	Puissance : 18 à 36w
158.	Réglettes	Longueur : 1,2m
159.	Interrupteur	Forme : encastré et apparent ; DA, SA
160.	Douille mixte	Puissance : 230V
161.	Lampe	Tension : 12w, 18w, 25w, 36w
162.	Multi prise	Rotative avec 4 prises de courant surface, interrupteur et cordon 3m blanc ou gris foncé
163.	Jeu de tournevis	Pointe : noirci et magnétique

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

**Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

**PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET
DES PRIX FORFAITAIRES**

LOT 1 : fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Préfabrication en béton armé.

N° des Prix	Désignation de la nature des fournitures et Prix Unitaires Hors Taxes en toutes lettres	Unité	Prix Unitaires H.T en chiffres
	ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA		
1.	<p>Disques à béton Ce prix rémunère la fourniture de disque à béton diamètre de Ø230 mm, y compris les frais de transport et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
2.	<p>Seaux maçons Ce prix rémunère la fourniture de seaux maçons de capacité de 10 litres, y compris les frais de transport et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
3.	<p>Peinture à eau Ce prix rémunère la fourniture de peinture à eau type pantex 800 en 30kg, y compris les frais de transport et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
4.	<p>Truelle maçon Ce prix rémunère la fourniture de truelle maçon y compris manche en bois de 22, frais de transport et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
5.	<p>Ciment ordinaire Ce prix rémunère la fourniture de ciment ordinaire y compris frais de transport, sac 50kg 42.5 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
6.	<p>Sable Sanaga Ce prix rémunère la fourniture de sable Sanaga y compris frais de transport, poids 20tonnes et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
7.	Sable fin	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de sable fin y compris frais de transport, poids 20tonnes et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
8.	<p>Sable carrière</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de sable carrière y compris frais de transport, poids 20tonnes et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
9.	<p>Gravier 5/15</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de gravier 5/15 y compris frais de transport, poids 20tonnes et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
10.	<p>Latte en ayous</p> <p>Ce pris rémunère la fourniture de latte en ayous y compris frais de transport, dimensions de $5\times0,08\times0,03$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
11.	<p>Bois de coffrage ayous</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de bois de coffrage y compris frais de transport, dimensions de $5\times0,3\times0,03$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
12.	<p>Chevron en ayous</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des chevrons y compris frais de transport, dimensions de $5\times0,08\times0,08$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
13.	<p>Pointe de 40</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 40 y compris frais de transport, poids du paquet 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
14.	<p>Panneaux ayous</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de panneau ayous y compris frais de transport, dimensions de $2,5\times1,22\times0,12$m, et toute autre sujétions</p>	U	

	(livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
15.	Fers à béton de 12 Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton de 12 y compris frais de transport, HA Fe: 500 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
16.	Fers à béton de 10 Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton de 10 y compris frais de transport, HA Fe: 500 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
17.	Fer à béton de 8 Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton de 8 y compris frais de transport, HA Fe: 500 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
18.	Fer à béton de 6 Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton de 6 y compris frais de transport, HA Fe: 500 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
19.	Cônes de signalisation Ce prix rémunère la fourniture de cône de signalisation y compris frais de transport, hauteur 70cm, couleur : blanc/rouge et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
20.	Bande de signalisation Ce prix rémunère la fourniture de bande de signalisation y compris frais de transport, couleur : blanc/rouge et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	Pqt	
21.	Rouleaux à mousse Ce prix rémunère la fourniture de rouleau à mousse y compris frais de transport, taille de 20cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité	U	

	L'unité à.....		
22.	<p>Fil d'attache Ce prix rémunère la fourniture de fiche d'attache y compris frais de transport, poids de 1kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
23.	<p>Pointe de 80 Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 80 y compris frais de transport, poids du paquet : 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
24.	<p>Pelle ronde Ce prix rémunère la fourniture de pelle ronde y compris frais de transport, manche en bois dur (rouge) de : 130cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
25.	<p>Pelle bêche Ce prix rémunère la fourniture de pelle bêche y compris frais de transport, manche en bois dur (rouge) de : 130cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
26.	<p>Brouette Tropic pro Ce pris rémunère la fourniture de brouette tropic renforcée y compris frais de transport, charge maxi : 200kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
27.	<p>Serre joint maçon Ce prix rémunère la fourniture de serre joint maçon y compris frais de transport, longueur 80cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
28.	<p>Plâtre de moulage Ce prix rémunère la fourniture de plâtre de moulage y compris frais de transport, poids : 40kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
29.	Poupée de filasse	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de poupée de filasse y compris frais de transport, poids de : 20kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
30.	<p>Ciment blanc</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de ciment blanc y compris frais de transport, sac:20kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
31.	<p>Scie à bois</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de la scie à bois y compris frais de transport, manche en bois, longueur de : 60 à 80cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
32.	<p>Formica</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de formica y compris frais de transport, dimensions de : 2,50×1,20m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
33.	<p>Arrache-clou</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture d'arrache-clou y compris frais de transport, longueur de : 80cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
34.	<p>Baramine</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de baramine y compris frais de transport, N°25, longueur de : 1,80m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
35.	<p>Balises de signalisation</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des balises et panneaux de signalisation des travaux de type K22, AK5, AK3, B14 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
36.	<p>Imperméables</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture d'imperméables y compris frais de transport, deux pièces, taille de M à XL et toute autre sujétions (livré</p>	U	

	<p>à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
37.	<p>Mètre à ruban</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de mètre à ruban y compris frais de transport, longueur : 7m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
38.	<p>Marteau</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de marteau y compris frais de transport, poids de : 200g avec fourche et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
39.	<p>Masse</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de masse de 5kg y compris frais de transport, manche en caoutchouc et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
40.	<p>Acide chlorhydrique</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Acide chlorhydrique y compris frais de transport, volume du bidon 5 litres : 130cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
41.	<p>Niveau à bulle</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Niveau à bulle y compris frais de transport, longueur : 80 à 150 cm avec parachoc et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
	ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE		
42.	<p>Tubes noirs 50/60</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tubes noirs 50/60 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
43.	<p>Tubes noirs 40/49</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tubes noirs 40/49 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p>	U	

	Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
44.	Tubes noirs 33/42 Ce prix rémunère la fourniture de tubes noirs 33/42 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
45.	Tubes galva 50/60 Ce prix rémunère la fourniture de tubes galva 50/60 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
46.	Tubes galva 40/49 Ce prix rémunère la fourniture de tubes galva 40/49 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
47.	Tubes galva 33/42 Ce prix rémunère la fourniture de tubes galva 33/42 épaisseur : 2mm y compris les frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
48.	Disques à tronçonner Ce prix rémunère la fourniture de disque à tronçonner y compris frais de transport, diamètre de : 230cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
49.	Disques à meuler Ce prix rémunère la fourniture de disque à meuler y compris frais de transport, diamètre de : 230cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
50.	Cornières 60×60×4 Ce prix rémunère la fourniture de Cornières 60×60×4 y compris frais de transport, diamètre de : 4mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
51.	Baguettes	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de Baguettes saf 3.15 y compris frais de transport, diamètre électrode de : 3.15mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
52.	<p>Diluant</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Diluant synthétique 5l y compris frais de transport, bidon 5 litres et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
53.	<p>Peinture email</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Peinture email A 4,5kg y compris frais de transport, couleur noir/vert militaire et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
54.	<p>Antirouille</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Antirouille 5kg y compris frais de transport, couleur noir/vert /rouge et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
55.	<p>Cornières 40×40×4</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Cornières 40×40×4 y compris frais de transport, épaisseur de 4mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
56.	<p>Tubes carrés de 20×20</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Tubes carres de 20×20 y compris frais de transport, épaisseur de 1.5mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
57.	<p>Tubes carrés de 40×40×2</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Tubes carres de 40×40×2 y compris frais de transport, épaisseur de 2 mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
58.	<p>Tubes carrés de 50×50×2</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Tubes carres de 50×50×2 y compris frais de transport, épaisseur de 2 mm et toute autre sujétions (livré à la</p>	U	

	<p>Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
59.	<p>Tubes carrés de 60×60×2</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Tubes carres de 60×60×2 y compris frais de transport, épaisseur de 1.5mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
60.	<p>Tubes carrés de 80×80×2</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Tubes carres de 80×80×2 y compris frais de transport, épaisseur de 2 mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
61.	<p>Fers plat de 60×10</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de fers plat de 60×10 y compris frais de transport, dimensions de : $5,8 \times 0,06 \times 0,01$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
62.	<p>Fers plat de 30×8</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de fers plats de 30×8 y compris frais de transport, dimensions de : $5,8 \times 0,03 \times 0,008$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
63.	<p>Fer plat 40×4</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de fers plats de 40×4 y compris frais de transport, dimensions de : $5,8 \times 0,04 \times 0,004$m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
64.	<p>Fer carré de 12</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de Fer carré de 12 y compris frais de transport, section de : 12×12mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
65.	<p>Baguettes inox 2,5</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de du paquet de 100 Baguettes inox 2,5 y compris frais de transport, diamètre de : 2.5mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p>	U	

	L'unité à.....		
66.	<p>Baguettes saf 2,5 Ce prix rémunère la fourniture de Baguettes saf 2,5 y compris frais de transport, diamètre de : 2.5mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
67.	<p>Tôle lisse 40/10 2m*1m Ce prix rémunère la fourniture de tôle lisse 60/10 2m*1m y compris frais de transport, épaisseur de 60/10 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
68.	<p>Fers lisse de 12 Ce prix rémunère la fourniture de fer lisse de Ø12 y compris frais de transport, Fe : E400 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
69.	<p>Fers lisse de 20 Ce prix rémunère la fourniture de fer lisse de Ø 20 y compris frais de transport, Fe : E400 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
70.	<p>Flèches grands modèle Ce prix rémunère la fourniture de flèches grands modèle y compris frais de transport, matière : aluminium et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....Ø.....</p>	U	
71.	<p>Dorure Ce prix rémunère la fourniture de dorure y compris frais de transport, poids : 1kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
72.	<p>Rouleaux à mousse Ce prix rémunère la fourniture de rouleau à mousse y compris frais de transport, largeur : 10cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
73.	Savon azur	Carton	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de savoir azur y compris frais de transport, poids : 250kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au carton</p> <p>Le carton à.....</p>		
74.	<p>Détergent en poudre</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de détergent en poudre y compris frais de transport, poids : 1kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au carton</p> <p>Le carton à.....</p>	Carton	
75.	<p>Lait concentré non sucré</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de lait concentré non sucré en boite de 160g y compris frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au carton</p> <p>Le carton à.....</p>	Carton	
76.	<p>Bottes de sécurité</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de bottes de sécurité y compris frais de transport, protection avant : oui et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
77.	<p>Balais cantonnier</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de balais cantonnier y compris frais de transport, manche : en bois et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
78.	<p>Gilet de chantier</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et le flocage de gilet de chantier y compris frais de transport, 4 à 6 poches et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
79.	<p>Tige filetée</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tige filetée y compris frais de transport, diamètre de : 10 à 20mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
80.	<p>Ecrou avec rondelle</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de écrous avec rondelle y compris frais de transport, diamètre de : 6 à 10 et toute autre sujétions (livré à la</p>	U	

	<p>Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
81.	<p>Boulon complet</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de boulon complet y compris frais de transport, diamètre de : 6 à 10 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
82.	<p>Fer plat 30×4</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de fer plat 30×4 y compris frais de transport, dimensions de : 5,8×0,03×0,003m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
83.	<p>Baguettes en fonte</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de baguette en fonte y compris frais de transport, diamètre de : 3.15mm à 5mm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
84.	<p>Gans de manutention</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des gans de manutention en cuir bovin et autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
	ATELIER DE MENUISERIE BOIS		
85.	<p>Disques à poncer</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des paquets de disque à poncer des numéros allant de 60 à 120 y compris frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	pqt	
86.	<p>Papier vert</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleaux de papier vert des numéros compris entre 80 et 120 y compris frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	Rlx	
87.	<p>Vis</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vis à 4/25 y compris frais de transport, en acier et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p>	Pqt	

	L'unité à.....		
88.	<p>Enrouleur câble de 25m Ce prix rémunère la fourniture de l'enrouleur de câble de longueur 25m type 3g2.5mm, H07RN-F ; 16A ; IP44 y compris frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
89.	<p>Diluant cellulosique Ce prix rémunère la fourniture de diluant cellulosique y compris frais de transport, capacité : 11 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
90.	<p>Verni fond dur Ce prix rémunère la fourniture de verni fond dur y compris frais de transport, sans odeur et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
91.	<p>Verni cellulosique Ce prix rémunère la fourniture de Verni cellulosique y compris frais de transport, séchage rapide et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
92.	<p>Pinceaux Ce prix rémunère la fourniture de pinceaux y compris frais de transport, N°80/60/40/30 et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
93.	<p>Bois de menuiserie Ce prix rémunère la fourniture de bois de menuiserie y compris frais de transport, classe : 5/4/3, iroko/sapeli..., et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
94.	<p>Vis de rappel Ce pris rémunère la fourniture de vis de rappel y compris frais de transport, en acier brut et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	Pqt	
95.	Pointe de 20	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 20 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
96.	<p>Pointe de 30</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 30 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
97.	<p>Pointe de 40</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 40 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
98.	<p>Pointe de 50</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 50 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
99.	<p>Pointe de 60</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 60 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
100.	<p>Pointe de 70</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 70 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
101.	<p>Pointe de 80</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 80 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
102.	<p>Pointe de 90</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 90 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie</p>	U	

	Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
103.	Pointe de 100 Ce prix rémunère la fourniture de pointe de 100 y compris frais de transport, paquet de 5kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
104.	Latte en ayous Ce prix rémunère la fourniture de lattes en ayous y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,08\times0,03$ m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
105.	Chevrons Ce prix rémunère la fourniture de chevrons y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,08\times0,08$ m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
106.	Colle à bois Ce prix rémunère la fourniture de colle à bois y compris frais de transport, prise rapide et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
107.	Bois de coffrage Ce prix rémunère la fourniture de bois de coffrage y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,3\times0,03$ m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
108.	Xylamon Ce prix rémunère la fourniture de xylamon y compris frais de transport, capacité : 20litres et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	LITRE	
109.	Panneaux ayous Ce pris rémunère la fourniture de panneaux ayous y compris frais de transport, dimensions de : $2,50\times1,22\times0,12$ m et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité	U	

	L'unité à.....		
110.	<p>Pioches Ce prix rémunère la fourniture de pioche y compris frais de transport, manche en : bois dur et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
111.	<p>Contre-plaqué Ce prix rémunère la fourniture de contre-plaqué y compris frais de transport, dimensions de : $2,50 \times 1,22 \times 0,05\text{m}$ et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
112.	<p>Teinte Ce prix rémunère la fourniture de teinte y compris frais de transport, teinte pour bois et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
113.	<p>Paumelles Ce prix rémunère la fourniture de paumelles y compris frais de transport, bout carré en acier et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
114.	<p>Charnières Ce prix rémunère la fourniture de charnières y compris frais de transport, avec amortisseur et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
115.	<p>Serrures à canon Ce prix rémunère la fourniture de serrures à canon y compris frais de transport, encastré avec poigné et plaque de porte et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	

Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment.

Prix n°	Désignation de la nature des fournitures et Prix Unitaires Hors Taxes en toutes lettres	Unité	Prix Unitaires H.T en chiffres
SECTION MACONNERIE			
1.	<p>Cisaille Ce prix rémunère la fourniture de cisaille y compris frais de transport, manuelle, capacité de coupe maxi 16 mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
2.	<p>Seaux maçons Ce prix rémunère la fourniture de seaux maçons y compris frais de transport, plastique, capacité 10litres et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
3.	<p>Décamètre Ce prix rémunère la fourniture de décamètre y compris frais de transport, entre 50m et 100 (selon échelle de précision de mesure française) et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
4.	<p>Ciment ordinaire Ce prix rémunère la fourniture de ciment ordinaire robust y compris frais de transport, sac 50kg 42.5 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
5.	<p>Sable Sanaga Ce prix rémunère la fourniture de sable Sanaga y compris frais de transport, capacité camion 20tonnes et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
6.	<p>Sable fin Ce prix rémunère la fourniture de sable fin y compris frais de transport, capacité camion 20tonnes et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
7.	<p>Topomètre Ce prix rémunère la fourniture de topomètre y compris frais de transport, remise à zéro à la poigné et toutes autres sujétions</p>	U	

	(livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
8.	Gravier 5/15 Ce prix rémunère la fourniture de gravier 5/15 y compris frais de transport, capacité camion 20tonnes et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
9.	Lattes ayous Ce prix rémunère la fourniture de lattes ayous y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,8\times0,04$ m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
10.	Bois de coffrage Ce prix rémunère la fourniture de bois coffrage ayous y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,3\times0,03$ m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
11.	Contre-plaqué Ce prix rémunère la fourniture de Contre plaque y compris frais de transport, dimensions de : 2440*1220*5mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
12.	Chevrons Ce prix rémunère la fourniture de chevrons y compris frais de transport, dimensions de : $5\times0,08\times0,08$ m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
13.	Pointe ordinaire Ce prix rémunère la fourniture de pointe ordinaire y compris frais de transport, paquet poids 5kg, longueur : 60/70/80/90 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique au paquet Le paquet.....	Pqt	
14.	Pointe toc Ce prix rémunère la fourniture de pointe toc y compris frais de transport, paquet, tête fraisé et tige crènelée et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.	Pqt	

	Il s'applique au paquet Le paquet.....		
15.	Pelle ronde Ce prix rémunère la fourniture de pelle ronde y compris frais de transport, manche : en bois très résistant au choc (bois rouge) et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
16.	Marteaux Ce prix rémunère la fourniture du marteau y compris frais de transport, manche : en bois très résistant au choc (bois rouge) et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....	U	
17.	Pelle bêche Ce prix rémunère la fourniture de pelle bêche y compris frais de transport, manche : en bois très résistant au choc (bois rouge) et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....	U	
18.	Fer à béton de $\Phi 6$ Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton y compris frais de transport, diamètre de $\Phi 6$, longueur 12 m, Fe400 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....	U	
19.	Fer à béton de $\Phi 8$ Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton y compris frais de transport, diamètre de $\Phi 8$, longueur 12 m, Fe400 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....	U	
20.	Fer à béton de $\Phi 10$ Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton y compris frais de transport, diamètre de $\Phi 10$, longueur 12 m, Fe500 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....	U	
21.	Fer à béton de $\Phi 12$ Ce prix rémunère la fourniture de fer à béton y compris frais de transport, diamètre de $\Phi 12$, longueur 12 m, Fe500 et toutes	U	

	autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité.....		
22.	Cônes de signalisation Ce prix rémunère la fourniture de cônes de signalisation y compris frais de transport, réfléchissant orange/blanc en caoutchouc, hauteur 70cm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
23.	Bandes de signalisation Ce prix rémunère la fourniture de bande de signalisation y compris frais de transport, réfléchissant et ultra résistant et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
24.	Tenailles Ce prix rémunère la fourniture de tailles y compris frais de transport, matière en fer, coupante A60 mm 65RTH260 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
25.	Griffes Ce prix rémunère la fourniture de grilles y compris frais de transport, matière en acier, N°6/8 ,8/10 ,10/12 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
26.	Taloche Ce prix rémunère la fourniture de taloche y compris frais de transport, dimensions de : 32×22cm, matière : plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
27.	Fil d'attache Ce prix rémunère la fourniture de fil d'attache y compris frais de transport, rouleau poids : 1kg et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
28.	Niveau a bull air Ce prix rémunère la fourniture de niveau à bull air y compris frais de transport, longueur : de 80 à 120 anti choc et toutes	U	

	autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....		
29.	Truelles Ce prix rémunère la fourniture de truelles y compris frais de transport, ACEM extra 20cm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
30.	Auges Ce prix rémunère la fourniture d'auge y compris frais de transport, plastique12/13litres et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à unité L'unité.....	U	
31.	Arrache clou Ce prix rémunère la fourniture d'arrache-clou y compris frais de transport, longueur de : 80cm et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
32.	Massette Ce prix rémunère la fourniture de massette y compris frais de transport, poids de : 1kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
33.	Bottes de sécurité/paires Ce prix rémunère la fourniture de bottes de sécurité/paires y compris frais de transport, renfort aux orteils et au talon et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
34.	Gants de manutention Ce prix rémunère la fourniture de gants de manutention y compris frais de transport, cuir croute de bovin, dos toile avec renfort cuir et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
35.	Chaussures de sécurité/paires Ce prix rémunère la fourniture de chaussures de sécurité/paires y compris frais de transport, JET3 S3 SRC, JETS30/507VP036, dos toile avec renfort cuir, pointure de 42 à 46 et toute autre	U	

	<p>sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
36.	<p>Brouettes</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de brouettes y compris frais de transport, roues : pleines increvables, Tropic renforcées, capacité : 200lites et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
37.	<p>Détergent en poutre</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de détergent en poudre y compris frais de transport, poids 1kg et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
38.	<p>Cache nez FFP2</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de cache nez y compris frais de transport, type : FFP2, polyester et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
39.	<p>Tenue de travail</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tenue de travail y compris frais de transport, matière : coton et en polyester, brodé : oui (CUY, service) et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
40.	<p>Lait concentré non sucré</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de lait concentré non sucré de 160g y compris frais de transport, et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
41.	<p>Machettes</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de machettes y compris frais de transport, manche : en bois dur (rouge), type Tropic et toute autre sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
42.	<p>Pioches</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pioches avec manche y compris frais de transport, manche en bois très résistant au choc (de préférence bois rouge) et toutes autres sujétions (livré à la</p>	U	

	Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
43.	Scie à métaux Ce prix rémunère la fourniture de scie à métaux y compris frais de transport, monture en fer robuste et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
44.	Scie à bois Ce prix rémunère la fourniture de scie à bois y compris frais de transport, matière ; acier au carbone, longueur : 60 à 80cm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
45.	Lame de scie à métaux Ce prix rémunère la fourniture de lame de scie à métaux y compris frais de transport, longueur : 300mm 24 dents pour pouce et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
46.	Équerre de maçons Ce prix rémunère la fourniture d'équerre maçon y compris frais de transport, longueur : 60 à 80m, l'angle 90°, graduée et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
47.	Rouleau de ficelle Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de ficelle y compris frais de transport, longueur : 100m, couleur : rouge/vert/bleu et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
48.	Poinçons Ce prix rémunère la fourniture de poinçons y compris frais de transport, longueur : 30 à 40cm avec plastique de protection et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
49.	Burin	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de burin y compris frais de transport, longueur : 30 à 40cm avec plastique de protection et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
50.	<p>Casque de sécurité</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de casque de sécurité y compris frais de transport, matière : plastique, résisté à une force de 50daN, couleur : blanc/jaune/bleu et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
51.	<p>Chasubles</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et le flocage de chasubles y compris frais de transport, 4 à 6 poches, floqué : oui et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
52.	<p>Serre-joints</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de serre-joint maçon y compris frais de transport, longueur : 120cm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
53.	<p>Mètre ruban</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de mètre à ruban y compris frais de transport, longueur : 7,5m, gradué les deux faces et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
54.	<p>Baramine</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de baramine de 1,8 mètres au moins y compris frais de transport, N°25, longueur : 1,8m, gradué les deux faces et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
55.	<p>Savon</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de savon azur y compris frais de transport, type : morceau 400g, gradué les deux faces et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au carton</p> <p>Le carton à.....</p>	Carton	
	SECTION PEINTURE ET SERIGRAPHIE		

56.	<p>Pinceaux plats Ce prix rémunère la fourniture de pinceaux plats y compris frais de transport, N° : 90/80/60/20 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
57.	<p>Pinceaux à lettre Ce prix rémunère la fourniture de pinceaux à lettres y compris frais de transport, N° : 16 à 20 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
58.	<p>Grattoir métallique Ce prix rémunère la fourniture de grattoir métallique y compris frais de transport, matière : acier, N° :18/19/20/22 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
59.	<p>Echelle à deux bras (escarbots) Ce prix rémunère la fourniture de l'échelle à deux bras (escarbot) y compris frais de transport, matière : aluminium, hauteur : 3m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
60.	<p>Combinaison pro couleur Ce prix rémunère la fourniture et le flocage des combinaison pro couleur y compris frais de transport, haute coton et en polyester et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
61.	<p>Rouleau polyane Ce prix rémunère la fourniture de rouleau polyane y compris frais de transport, épaisseur : 200microns et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
62.	<p>Limes Ce prix rémunère la fourniture de limes y compris frais de transport, forme triangulaires et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
63.	Rouleau anti-gouttes	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleau anti-goutte y compris frais de transport, dimension : 20cm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
64.	<p>Peinture à eau blanc</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de peinture à eau y compris frais de transport, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques extérieur blanc CH1-0014 en 30kg et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
65.	<p>Peinture à eau rouge</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de peinture à eau y compris frais de transport, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques, extérieur rouge CH1-0014 en 30kg et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
66.	<p>Peinture à Email A</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de peinture à Email A y compris frais de transport, poids : 5kgs, couleur : vert/jaune/cuba/marin/bleu de France/brun vadrick et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
67.	<p>Peinture à eau jaune vaullaris</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de peinture à eau y compris frais de transport, Aspect : MAT premium aux copolymères acryliques extérieur jaune valaurique CH1-0014 en 30kg et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
68.	<p>Panticoat</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de peinture à eau y compris frais de transport, poids : 30kgs et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
69.	<p>Diluant synthétique</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de diluant synthétique y compris frais de transport, capacité : 5 litres et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p>	U	

	L'unité à.....		
70.	<p>Rouleau de papier abrasif Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de papier abrasif y compris frais de transport, N° :40 à 100 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique au rouleau Le rouleau à.....</p>	rlx	
71.	<p>Teinte Ce prix rémunère la fourniture de teinte y compris frais de transport, teinte pour peinture, couleur : rouge/violet/vert/noir/marron, seigneurie et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
72.	<p>Gamme sigma dur Ce prix rémunère la fourniture de gamme sigma dur y compris frais de transport, 550+diluants+durcisseur et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
73.	<p>Vernis marin Ce prix rémunère la fourniture de vernis marin y compris frais de transport, poids : 5litres et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
74.	<p>Brosses à badigeonner Ce prix rémunère la fourniture de brosses à badigeonner y compris frais de transport, manche : en plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
75.	<p>Brosses métalliques Ce prix rémunère la fourniture de brosses métalliques y compris frais de transport, selon les normes et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
76.	<p>Balais coco Ce prix rémunère la fourniture de balais coco y compris frais de transport, manche : en bois et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
77.	Balais cantonnier	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de balais cantonnier y compris frais de transport, manche : en bois et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
78.	<p>Rouleau radiateur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleau radiateur y compris frais de transport, manche : en bois et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
79.	<p>Cône de signalisation</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de cône de signalisation y compris frais de transport, hauteur : 70cm au moins, couleur : jaune/blanc et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
80.	<p>Lunettes de protection</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de lunettes de protection y compris frais de transport, matière : en plastique, avec tous les accessoires de protection et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
81.	<p>Rouleau ruban de sécurité</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleau ruban de sécurité y compris frais de transport, largeur : 50mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
82.	<p>Fond dur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de fond dur y compris frais de transport, poids : 5litres, CEP et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
83.	<p>Dorure</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de dorure y compris frais de transport, poids : 1/10 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
	SECTION PLOMBERIE		
84.	Chignole	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de chignole y compris frais de transport, puissance : 600w/230v minimale, les mèches N°16/12/10/8/6 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
85.	<p>Machine à PPR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de machine à PPR y compris frais de transport, puissance : 800w/230v et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
86.	<p>Jeu clés à molettes</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de jeu clés à molettes y compris frais de transport, tous les numéros de clés ; maxsow 300mm, 150mm ; 125mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
87.	<p>Jeu de tournevis</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de jeu de tournevis y compris frais de transport, tous les genres de tournevis, Ingo et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
88.	<p>Machine à vis</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de machine à vis y compris frais de transport, puissance : 600w/230v minimale, rechargeable, suivant les normes et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
89.	<p>Jeu de clés crocodiles</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de jeu de clés crocodiles y compris frais de transport, tous genres de clés et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
90.	<p>Meuleuse d'angle</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de meuleuse d'angle y compris frais de transport, puissance : 1200w/230v et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
91.	Disque à béton	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de disque à béton dur y compris frais de transport, diamètre : $\Phi 230\text{mm}$ et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
92.	<p>Chalumeaux</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de chalumeaux y compris frais de transport, autonomie : supérieur à une heure et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
93.	<p>Mécanisme de chasse</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de mécanisme de chasse y compris frais de transport, position : verticale et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
94.	<p>Flotteur mécanique</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de flotteur mécanique y compris frais de transport, Corps : bridé en fonte ductile, diamètre de: DN50 à DN250 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
95.	<p>Robinet de lavabo</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de robinet de lavabo y compris frais de transport, matière : fero plastique, diamètre : $\Phi 3/4$ et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
96.	<p>Flexible de raccordement</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de flexible de raccordement y compris frais de transport, diamètre : $\Phi 1/2$, F×F et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
97.	<p>Siphon flexible</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de siphon flexible y compris frais de transport, diamètre : $\Phi 40$, plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
98.	Mamelon laiton	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de mamelon laiton y compris frais de transport, diamètre : 16 à 20mm, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
99.	<p>Vanne d'arrêt</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne d'arrêt y compris frais de transport, diamètre : 20 à 40mm, plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
100.	<p>Coude de compression</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de coude de compression y compris frais de transport, diamètre : de 16 à 20mm et FF, l'angle 90°, fero plastique, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
101.	<p>Tuyau panaflex</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tuyau panaflex y compris frais de transport, diamètre : 32 à 40mm, PN12.5 épaisseur : 2mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>Le mètre linéaire à</p>	Rlx	
102.	<p>Tuyau PPR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tuyau PPR y compris frais de transport, diamètre : 25 à 40mm, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à mètre linéaire</p> <p>Le mètre linéaire à.....</p>	U	
103.	<p>Tuyau compression</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tuyau compression y compris frais de transport, diamètre : de 16 à 20, longueur : 50m, couleur : blanc et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au rouleau</p> <p>Le rouleau à.....</p>	RLX	
104.	<p>Robinet puisage ^{3/4}</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de robinet de puisage 3/4 y compris frais de transport, diamètre : 15/21, 20/20, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à mètre linéaire</p> <p>L'unité à</p>	U	
105.	Robinet Urinoirs		

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de urinoirs y compris frais de transport, ouverture : 3/4, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
106.	<p>Porte papier hygiénique</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de porte papier hygiénique y compris frais de transport, matière : alu, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
107.	<p>Vanne papillon</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne de papillon y compris frais de transport, ouverture 3/4, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
108.	<p>Tuyau à pression</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tuyau pression y compris frais de transport, diamètre : 16 à 50mm, longueur : 6m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
109.	<p>Vanne panaflex</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne panaflex y compris frais de transport, diamètre : 25 à 40mm, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
110.	<p>Coude PPR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de coude PPR y compris frais de transport, mâle-femelle, diamètre : 20 à 60mm, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
111.	<p>Vanne PPR</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne PPR y compris frais de transport, dimension : D20 à D63, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
112.	<p>Mamelons Laiton</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des mamelons laiton y compris frais de transport, diamètre : 16 à 20mm, laiton et toutes autres</p>	U	

	<p>sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
113.	<p>Embouts</p> <p>ce prix rémunère la fourniture des embouts y compris frais de transport, matière : laiton, diamètre 15à40mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
114.	<p>Coude panaflex</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de coude panaflex y compris frais de transport, matière : plastique, l'angle : 45° et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
115.	<p>Réductions</p> <p>Ce pris rémunère la fourniture des réductions 20/15 en bègne y compris frais de transport, matière : laiton, diamètre : 12 à 40 et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
116.	<p>Téflon</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de téflon y compris frais de transport, longueur : 12m, largeur : 12m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
117.	<p>Robinet de douche</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de robinet de douche y compris frais de transport, mélangeur : Oui et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
118.	<p>Nourrices</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de nourrices y compris frais de transport, matière : laiton coulé 4 à 6 sorties et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
119.	<p>Coude laiton 20 par ¾,</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de coude FF y compris frais de transport, matière : laiton 20 par ¾, 20/27 taille 3/4 et toutes</p>	U	

	autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
120.	Bouchon golvar 50 Ce prix rémunère la fourniture de bouchon golvar 50 par 3/4 M y compris frais de transport, matière : laiton, golvar, raccordement fileté et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
121.	Siphon embout: 200×200mm Ce prix rémunère la fourniture de siphon embout y compris frais de transport, diamètre : 200×200mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
122.	Mèche à béton Ce prix rémunère la fourniture de mèche à béton y compris frais de transport, diamètre : 8 à 16mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
123.	Tuyau PVC Ce pris rémunère la fourniture de tuyau pvc y compris frais de transport, diamètre : 32 à 110mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
124.	Coude PVC Ce prix rémunère la fourniture de coude pvc y compris frais de transport, diamètre : 32 à 110mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
125.	Campin gaz Ce prix rémunère la fourniture de Campin gaz y compris frais de transport, matière : inox et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
126.	Colle perdort Ce prix rémunère la fourniture de colle perdort y compris frais de transport, pour le collage plastique, acier inoxydable, PVC	U	

	<p>toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
127.	<p>Rouleau Tuyau poly</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleau tuyau poly y compris frais de transport, dimension : 16 bars et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au rouleau</p> <p>Le rouleau à.....</p>	RLX	
128.	<p>Collier plastique</p> <p>Ce pris rémunère la fourniture de collier plastique y compris frais de transport, Tête autobloquante et tige crantée et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique au paquet</p> <p>Le paquet à.....</p>	Pqt	
129.	<p>WC complet</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de WC complet y compris frais de transport, volume de chasse 3 à 6 litres d'eau et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
130.	<p>Lavabo parma</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de lavabo parma y compris frais de transport, matière : céramique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
131.	<p>Vannes compression</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vannes de compression compris frais de transport, Diamètre : Φ16, 1/2M, GA et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
132.	<p>Vanne poly Φ25</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne poly y compris frais de transport, matière : laiton, diamètre : 25mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
133.	<p>Coude pression Φ32</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de coude pression laiton y compris frais de transport, diamètre : 32 à 100mm, matière :</p>	U	

	<p>laiton et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
134.	<p>Vanne pression Φ40</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne pression y compris frais de transport, diamètre : 32 à 100mm, matière : polypropylène et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
135.	<p>Vanne à boisseau Φ40</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de vanne à boisseau y compris frais de transport, diamètre : 32 à 100mm, matière : laiton poignée plate en acier et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
136.	<p>Rouleau de fillasse</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture du rouleau de fillasse y compris frais de transport, poupée : 200g et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
137.	<p>Tête d'arrosage</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tête d'arrosage y compris frais de transport, Turbine et tuyère ½ portée : 10m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
138.	<p>Flotteur complet</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture des Flotteur complet y compris frais de transport, alimentation latérale et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
139.	<p>Pince à multi prise 12, 16, 32</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de pince à multi prise y compris frais de transport, Type produit : outil manuel ; taille : 10/225. Cr-V et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	

140.	<p>Déboucheur hydraulique Ce prix rémunère la fourniture de déboucheur hydraulique y compris frais de transport, diamètre intérieur : 70mm et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
141.	<p>Déboucheur à ressort Ce prix rémunère la fourniture de déboucheur à ressort y compris frais de transport, longueur : 10m et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
142.	<p>Colonnes de douche Ce prix rémunère la fourniture de colonne de douche à ressort y compris frais de transport, Forme : carré ou rectangulaire et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
SECTION ELECTRICITE			
143.	<p>Multimètres Ce prix rémunère la fourniture de multimètres y compris frais de transport, gamme de tension DC et AC : 400mV-1000V, alimentation : 2×1,5V, écran : rétroéclairé et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
144.	<p>Pinces ampérométriques Ce prix rémunère la fourniture de pinces ampérométriques y compris frais de transport, gamme de tension DC et AC : 60mV-1000V, alimentation : 2×1,5V, écran : rétroéclairé et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
145.	<p>Contacteurs D25 Ce prix rémunère la fourniture de contacteurs y compris frais de transport, courant thermique : 20A, tension assignée: 600V, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....</p>	U	
146.	<p>Rouleau de câble 3x1.5 Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de câble 3×1.5 y compris frais de transport, type : RO2V 3G1, 5mm², longueur: 100m, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et</p>	U	

	conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....		
147.	Rouleau de câble 3x2.5 Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de câble 3×2.5 y compris frais de transport, type : RO2V 3G2, 5mm^2 , longueur: 100m, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
148.	Disjoncteur bipolaire 16A Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de Disjoncteur bipolaires 16A y compris frais de transport, type de connexion : mixte, tension: 400V, pouvoir de coupe : 6kA et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
149.	Barrettes de Dominos 6mm² Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de Barrettes de Dominos 6mm^2 y compris frais de transport, section : 6mm^2 , tension: 400V, matière : plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
150.	Barrettes de Dominos 4mm² Ce prix rémunère la fourniture de rouleau de Barrettes de Dominos 4mm^2 y compris frais de transport, section : 6mm^2 , tension: 400V, matière : plastique et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
151.	Régulateurs Ce prix rémunère la fourniture de régulateurs y compris frais de transport, capacité : 100VA, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
152.	Enrouleur électrique Ce prix rémunère la fourniture de enrouleur électrique y compris frais de transport, puissance : 1500 pour câble 2.5m^2 , et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO. Il s'applique à l'unité L'unité à.....	U	
153.	Contacteurs bipolaire	U	

	<p>Ce prix rémunère la fourniture de contacteurs bipolaire y compris frais de transport, capacité : 25A, tension assignée: 600V, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
154.	<p>Rouleau scotch</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de rouleau scotch y compris frais de transport, couleur : rouge/noir, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
155.	<p>Disjoncteurs monophasé</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de disjoncteur monophasé y compris frais de transport, ampérage: de 10 à 32A, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
156.	<p>Prises de courant</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de prises de courant encastré et apparent 2TP y compris frais de transport, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
157.	<p>Tube néon</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de tube néon y compris frais de transport, puissance : 18 à 36w et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
158.	<p>Réglettes 1,2m</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de régllettes 1,2m y compris frais de transport, courant d'entrée : 32A, polarité : mono, Téra polaire, et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
159.	<p>Interrupteurs</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture d'interrupteur apparent étanche y compris frais de transport, forme : encastré et apparent DA, SA et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
160.	Douille mixte	U	

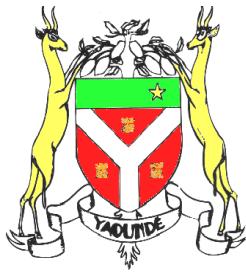
	<p>Ce prix rémunère la fourniture de douille mixte y compris frais de transport, puissance : 230V et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
161.	<p>Lampe économique</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de lampe économique y compris frais de transport, tension: 12w, 18w, 25w, 36w et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	
162.	<p>Multi prise protèges</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de multi prise protèges 6prim ; 2pt y compris frais de transport, Rotative avec 4 prises de courant surface, interrupteur et cordon 3m blanc ou gris foncé et cruciforme et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>		
163.	<p>Jeu de tournevis</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture de jeu de tournevis y compris frais de transport, pointe : noirci et magnétique, isolation : jusqu'à 100V, bout : plat et cruciforme et toutes autres sujétions (livré à la Voirie Municipale) et conformément aux spécifications techniques mentionnées dans RPAO.</p> <p>Il s'applique à l'unité</p> <p>L'unité à.....</p>	U	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 1

LOT 1 : fourniture des matériaux et consommables d'entretien du mobilier urbain aux ateliers de Menuiserie bois, Menuiserie métallique et Préfabrication en béton armé.

N°	DESIGNATIONS	Unité	Quantités	Prix Unitaire	Montant en FCFA
ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA					
1.	Disques a béton	U	20		
2.	Seaux maçons	U	10		
3.	Peinture à eau 30kg	U	4		
4.	Truelle maçon	U	10		
5.	Ciment ordinaire sac 50kgs	U	200		
6.	Sable Sanaga 20t	U	5		
7.	Sable fin	U	2		
8.	Sable carrière 20t	U	3		
9.	Gravier 5/15 20t	U	7		
10.	Latte en ayous	U	40		
11.	Bois de coffrage ayous	U	40		
12.	Chevron en ayous	U	30		
13.	Pointe de 40	U	10		
14.	Panneaux ayous ep 12mm	U	15		
15.	Fers à béton de 12	U	60		
16.	Fers à béton de 10	U	80		
17.	Fer à béton de 8	U	80		
18.	Fer à béton de 6	U	80		
19.	Cônes de signalisation	U	10		
20.	Bandes de signalisation	Pqt	5		
21.	Rouleaux a mousse	U	10		
22.	Fil d'attache	U	200		
23.	Pointe de 80	U	10		
24.	Pelle ronde	U	5		
25.	Pelle bêche	U	5		
26.	Brouette Tropic pro	U	5		
27.	Serre joint maçon	U	10		
28.	Plâtre de moulage	U	30		
29.	Poupée de filasse	U	5		
30.	Ciment blanc	U	10		
31.	Scie à bois	U	5		
32.	Formica	U	3		
33.	Arrache-clou	U	5		
34.	Baramine	U	3		
35.	Balises signalisation	U	10		
36.	Imperméables	U	30		
37.	Mètre à ruban	U	15		
38.	Marteau	U	15		
39.	Masse	U	2		
40.	Acide chlorhydrique	Litre	20		

41.	Casques de protection	U	20		
	SOUS TOTAL				
200	ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE				
42.	Tubes noirs 50/60	U	30		
43.	Tubes noirs 40/49	U	20		
44.	Tubes noirs 33/42	U	20		
45.	Tubes galva 50/60	U	20		
46.	Tubes galva 40/49	U	20		
47.	Tubes galva 33/42	U	20		
48.	Disques à tronçonner	U	100		
49.	Disques à meuler	U	25		
50.	Cornières 60*60*4	U	20		
51.	Baguettes saf 3.15	U	15		
52.	Diluant synthétique 5l	U	20		
53.	Peinture email a 4,5kg	U	20		
54.	Antirouille 5kg	U	20		
55.	Cornières 40*40*4	U	30		
56.	Tubes carres de 20*20	U	25		
57.	Tubes carres de 40*40*2	U	25		
58.	Tubes carres de 50*50*2	U	20		
59.	Tubes carres de 60*60*2	U	15		
60.	Tubes carres de 80*80*2	U	10		
61.	Fers plat de 60*10	U	20		
62.	Fers plat de 30*8	U	25		
63.	Fer plat 40*4	U	20		
64.	Fer carré de 12	U	20		
65.	Baguettes inox 2,5	U	2		
66.	Baguettes saf 2,5	U	10		
67.	Tôle lisse 60/10 2m*1m	U	15		
68.	Fers lisse de 12	U	50		
69.	Fers lisse de 20	U	60		
70.	Flèches grands modèle	U	300		
71.	Dorure	U	2		
72.	Rouleaux a mousse	U	10		
73.	Savon azur	Carton	2		
74.	Détergent en poudre	Carton	3		
75.	Lait concentré	Carton	4		
76.	Bottes de sécurité	U	20		
77.	Balais cantonné	U	10		
78.	Gilet de chantier	U	30		
79.	Tige filetée	U	20		
80.	Ecrou avec rondelle	U	100		
81.	Boulon complet	U	50		
82.	Fer plat 30*4	U	30		
83.	Baguettes en fonte	U	2		
84.	Gans de manutention	U	50		
	SOUS TOTAL				

ATELIER DE MENUISERIE BOIS						
85.	Disques a poncer	U	50			
86.	Papier vert	Rlx	5			
87.	Vis 4/25	Pqt	10			
88.	Enrouleur câble 25m	U	3			
89.	Diluant cellulosique	U	20			
90.	Verni fond dur	U	30			
91.	Verni cellulosique	U	20			
92.	Pinceaux	U	10			
93.	Bois de menuiserie	U	50			
94.	Vis de rappel	Pqt	10			
95.	Pointe de 20	U	10			
96.	Pointe de 30	U	5			
97.	Pointe de 40	U	10			
98.	Pointe de 50	U	5			
99.	Pointe de 60	U	5			
100.	Pointe de 70	U	10			
101.	Pointe de 80	U	10			
102.	Pointe de 90	U	5			
103.	Pointe de 100	U	5			
104.	Latte en ayous	U	40			
105.	Chevron	U	25			
106.	Colle à bois	U	25			
107.	Bois de coffrage	U	35			
108.	Xylamon	Litre	40			
109.	Panneaux ayous	U	25			
110.	Pioche	U	5			
111.	Contre-plaqué	U	30			
112.	Teinte	Litre	10			
113.	Paumelles	U	20			
114.	Charnières	U	15			
115.	Serrures à canon	U	10			
SOUS TOTAL						
TOTAL HORS TAXE						
TVA (19,25%)						
AIR (2,2% ou 5,5%)						
MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS						
MONTANT NET A MANDATER						

Chronogramme et délai de livraison du LOT 1

N°	DESIGNATIONS	Quantité totale	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois
ATELIER DE PRÉFABRICATION EN BA								
1.	Disques a béton	20	10		5		5	

2.	Seaux maçons	10	5		5			
3.	Peinture à eau 30kg	4	1		2		1	
4.	Truelle maçon	10	5			5		
5.	Ciment ordinaire sac 50kgs	200	40	40	40	30	30	20
6.	Sable Sanaga 20t	5	1		2		2	
7.	Sable fin	2	1			1		
8.	Sable carrière 20t	3	1		1		1	
9.	Gravier 5/15 20t	7	2		2		2	1
10.	Latte en ayous	40	15		10		15	
11.	Bois de coffrage ayous	40	15		10		15	
12.	Chevron en ayous	30		10		10		10
13.	Pointe de 40	10	2	2		4		2
14.	Panneaux ayous ep 12mm	15	5		5		5	
15.	Fers à béton de 12	60	25		35			
16.	Fers à béton de 10	80	30		40		10	
17.	Fer à béton de 8	80	30		30		20	
18.	Fer à béton de 6	80	20		30		10	20
19.	Cônes de signalisation	10	10					
20.	Bandes de signalisation	5	3			2		
21.	Rouleaux a mousse	10	5			5		
22.	Fil d'attache	200	50	30	30	30	30	30
23.	Pointe de 80	10	2	2	3		3	
24.	Pelle ronde	5	3			2		
25.	Pelle bêche	5	3			2		
26.	Brouette Tropic pro	5	3			2		
27.	Serre joint maçon	10	5			5		
28.	Plâtre de moulage	30	10		10		10	
29.	Poupée de filasse	5	2		2		1	
30.	Ciment blanc	10	2	2	2	2	2	
31.	Scie à bois	5	3		2			
32.	Formica	3	2			1		
33.	Arrache-clou	5	3			2		
34.	Baramine	3	2			1		
35.	Balises de signalisation	10	10					
36.	Imperméables	30	20			10		
37.	Mètre à ruban	15	10				5	
38.	Marteau	15	10				5	
39.	Masse	2	1				1	
40.	Acide chlorhydrique	20	5		5	5		5
41.	Casques de protection	20	20					
ATELIER DE MENUISERIE MÉTALLIQUE								
42.	Tubes noirs 50/60	30	30					
43.	Tubes noirs 40/49	20	10		10			
44.	Tubes noirs 33/42	20	10			10		
45.	Tubes galva 50/60	20	5			15		
46.	Tubes galva 40/49	20	5			15		
47.	Tubes galva 33/42	20			10		10	
48.	Disques à tronçonner	100	25		40		35	

49.	Disques à meuler	25	5	10			10	
50.	Cornières 60*60*4	20	5		10		5	
51.	Baguettes saf 3.15	15	5		5		5	
52.	Diluant synthétique 5l	20	7		7		6	
53.	Peinture email a 4,5kg	20	5		8		7	
54.	Antirouille 5kg	20	5		5		5	5
55.	Cornières 40*40*4	30	5	10		5	5	5
56.	Tubes carres de 20*20	25	10		5		10	
57.	Tubes carres de 40*40*2	25	10		5		10	
58.	Tubes carres de 50*50*2	20	5		10		5	
59.	Tubes carres de 60*60*2	15	5		5		5	
60.	Tubes carres de 80*80*2	10	2	2		2	2	2
61.	Fers plat de 60*10	20	2	5		5	5	3
62.	Fers plat de 30*8	25	10		5		5	5
63.	Fer plat 40*4	20	10		10			
64.	Fer carré de 12	20	5		5		10	
65.	Baguettes inox 2,5	5		2		3		
66.	Baguettes saf 2,5	10	3		5		2	
67.	Tôle lisse 40/10 2m*1m	15		5		5		5
68.	Fers lisse de 12	50	10		10	10	10	10
69.	Fers lisse de 20	60	15		25		20	
70.	Flèches grands modèle	300	50		150		100	
71.	Dorure	2		2				
72.	Rouleaux a mousse	10	5			3		2
73.	Savon azur	2	1			1		
74.	Détergent en poudre	3	1		1		1	
75.	Lait concentré	4	1		1		2	
76.	Bottes de sécurité	20		20				
77.	Balais cantonné	10	5				5	
78.	Gilet de chantier	30	30					
79.	Tige filetée	20			10			10
80.	Ecrou avec rondelle	100		50		30		20
81.	Boulon complet	50	25			25		
82.	Fer plat 30*4	30	10			20		
83.	Baguettes en fonte	20	10		10			
84.	Gans de manutention	50	30			20		
ATELIER DE MENUISERIE BOIS								
85.	Disques a poncer	50	20		10		20	
86.	Papier vert	5	1	1	1	1	1	
87.	Vis 4/25	10	2	2	2	2	2	
88.	Enrouleur câble 25m	3	1		2			
89.	Diluant cellulosique	20	5		5		10	
90.	Verni fond dur	30	5	5	5	5	5	5
91.	Verni cellulosique	20		5	5		5	5
92.	Pinceaux	10	5				5	
93.	Bois de menuiserie	50	15		15		10	10
94.	Vis de rappel	10	5			5		
95.	Pointe de 20	10	2	2	2	2	2	

96.	Pointe de 30	5	1	1	1	1	1	
97.	Pointe de 40	10	1	1	2	2	2	2
98.	Pointe de 50	5		1	1	1	1	1
99.	Pointe de 60	5	1		2		2	
100.	Pointe de 70	10	2		4		4	
101.	Pointe de 80	10	2		4		4	
102.	Pointe de 90	5	1		2		2	
103.	Pointe de 100	5	1		2		2	
104.	Latte en ayous	40	10		20	10	10	
105.	Chevron	25	10		10		5	
106.	Colle à bois	25	5		5	5	5	5
107.	Bois de coffrage	35	10		10		15	
108.	Xylamon	40	20			20		
109.	Panneaux ayous	25	5		10		10	
110.	Pioche	5	3			2		
111.	Contre-plaqué	30	10		5		15	
112.	Teinte	10	3		3	2	2	
113.	Paumelles	20	10			10		
114.	Charnières	15	5		5		5	
115.	Serrures à canon	10	5		2		3	

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF LOT 2

Lot 2 : la fourniture des matériaux, matériels et consommables de tous les corps du bâtiment

N°	DESIGNATIONS	Unité	Quantités	Prix Unitaire	Montant en FCFA
SECTION MACONNERIE					
1.	Cisaille (moyenne)	U	2		
2.	Seaux maçons	U	20		
3.	Décamètre	U	2		
4.	Ciment ordinaire	U	150		
5.	Sable Sanaga	U	3		
6.	Sable fin	U	2		
7.	Topomètre	U	2		
8.	Gravier 5/15	U	3		
9.	Lattes ayous	U	50		
10.	Bois de coffrage	U	40		
11.	Contre-plaqué	U	10		
12.	Chevrons	U	25		
13.	Pointe ordinaire	Pqt	20		
14.	Pointe toc	Pqt	30		
15.	Pelle ronde	U	30		
16.	Marteaux	U	20		
17.	Pelle bêche	U	20		
18.	Fer à béton FE 400 de 6	U	90		
19.	Fer à béton FE 400 de 8	U	120		
20.	Fer à béton FE 500 de 10	U	120		
21.	Fer à béton FE 500 de 12	U	80		
22.	Cônes de signalisation	U	5		
23.	Bandes de signalisation	U	10		
24.	Tenailles	U	20		
25.	Griffes	U	20		
26.	Taloche	U	10		
27.	Fil d'attache	U	100		
28.	Niveau a bull air	U	10		
29.	Truelles	U	10		
30.	Auges	U	10		
31.	Arrache clou	U	10		
32.	Massette 1kg	U	10		
33.	Bottes de sécurité/paires	U	30		
34.	Gants de manutention	U	100		
35.	Chaussures de sécurité	U	45		
36.	Brouettes	U	8		
37.	Détergent	U	25		

38.	Cache nez FFP2	U	100		
39.	Tenue de travail	U	41		
40.	Lait concentré non sucré	carton	5		
41.	Machettes	U	10		
42.	Pioches avec manche	U	20		
43.	Scie à métaux	U	10		
44.	Scie à bois	U	10		
45.	Lame de scie à métaux	U	20		
46.	Equerre de maçons	U	5		
47.	Rouleau de ficelle	U	20		
48.	Poinçons	U	10		
49.	Burin	U	10		
50.	Casque de sécurité	U	35		
51.	Chasubles	U	40		
52.	Serre-joints	U	20		
53.	Mètre ruban	U	10		
54.	Baramines 1.8m	U	10		
55.	Savon	Carton	06		
SOUS TOTAL					
SECTION PEINTURE ET SERIGRAPHIE					
56.	Pinceau plats	U	50		
57.	Pinceau à lettre	U	50		
58.	Grattoir métallique	U	50		
59.	Echelle à deux bras (escarbots)	U	2		
60.	Combinaison pro couleur	U	35		
61.	Rouleau polyane	Rlx	3		
62.	Limes	U	10		
63.	Rouleaux anti-gouttes	U	32		
64.	Peinture à eau blanc	U	40		
65.	Peinture à eau rouge	U	28		
66.	Peinture à eau email A	U	30		
67.	Peinture à eau jaune	U	9		
68.	Panticoat	U	5		
69.	Diluant synthétique	U	20		
70.	Rouleau de papier abrasif	Rlx	8		
71.	Teinte	U	56		
72.	Gamme sigma dur 550+ Diluants +Durcisseur	Ens	1		
73.	Vernis marin	litre	10		
74.	Brosses à badigeonner	U	40		
75.	Brosses métalliques	U	25		
76.	Balais coco	U	30		
77.	Balais cantonnier	U	40		

78.	Rouleau radiateur	U	30		
79.	Cône de signalisation	U	5		
80.	Lunettes de protection	U	30		
81.	Rouleau ruban de sécurité	U	20		
82.	Fond dur	U	20		
83.	Dorure	U	10		
	SOUS TOTAL				
	SECTION PLOMBERIE				
84.	Chignole	U	1		
85.	Machine à PPR	U	1		
86.	Jeu clés a molettes	U	1		
87.	Jeu de tournevis	U	1		
88.	Machine à vis	U	1		
89.	Jeu de clés crocodiles	U	1		
90.	Meuleuse d'angle	U	1		
91.	Disque à béton	U	10		
92.	Chalumeaux	U	2		
93.	Mécanisme de chasse	U	20		
94.	Flotteur mécanique	U	5		
95.	Robinet de lavabo	U	30		
96.	Flexible de raccordement	U	5		
97.	Siphon flexible	U	35		
98.	Mamelons en laiton	U	30		
99.	Vanne d'arrêt	U	30		
100.	Coude compression	U	30		
101.	Tuyau panaflex	ml	10		
102.	Tuyau PPR	U	50		
103.	Tuyau de compression	RLX	10		
104.	Robinet puisage ¾	U	30		
105.	Robinet Urinoir	U	10		
106.	Porte papier hygiénique	U	20		
107.	Vanne papillon	U	20		
108.	Tuyau pression	U	30		
109.	Vanne panaflex	U	30		
110.	Coude PPR	U	20		
111.	Vanne PPR	U	70		
112.	Manchons en laiton	U	65		
113.	Embouts	U	75		
114.	Coude panaflex	U	40		
115.	Réductions	U	50		
116.	Téflon ;	U	20		
117.	Robinet de douche ;	U	30		
118.	Nourrices	U	25		

119.	Coude laiton 20par 3/4 FF ;	U	20		
120.	Bouchon golvar 20 3/4 M ;	U	30		
121.	Siphon embouteillés Φ40 ;	U	20		
122.	Mèche à béton	U	5		
123.	Tuyau PVC ;	U	45		
124.	Coude PVC ;	U	50		
125.	Campin gaz ;	U	5		
126.	Colle perdort ;	U	10		
127.	Rouleau Tuyau poly	RLX	5		
128.	Collier plastique ;	Pqt	30		
129.	WC complet ;	U	10		
130.	Lavabo parma ;	U	10		
131.	Vannes compression	U	25		
132.	Vanne poly Φ25 ;	U	50		
133.	Coude pression Φ32 ;	U	30		
134.	Vanne pression Φ40 ;	U	20		
135.	Vanne à boisseau Φ40	U	30		
136.	Rouleau filasse ;	RLX	15		
137.	Tête d'arrosage ;	U	50		
138.	Flotteur complet	U	25		
139.	Pince à multi prise 12, 16, 32	U	2		
140.	Déboucheur hydraulique	U	10		
141.	Déboucheur à ressort 10m	U	5		
142.	Colonnes de douche	U	30		
SOUS TOTAL					
SECTION ELECTRICITE					
143.	Multimètres	U	1		
144.	Pinces ampérométriques	U	2		
145.	Contacteur D25	U	10		
146.	Rouleau de câble 3x1.5 TH	U	10		
147.	Rouleau de câble 3x2.5 U	U	10		
148.	Disjoncteur tétra polaires 16A	U	11		
149.	Barrettes de Dominos 6mm ²	U	40		
150.	Barrettes de Dominos 4mm ²	U	20		
151.	Régulateurs	U	5		
152.	Enrouleur électrique	U	2		
153.	Contacteur bipolaire	U	10		
154.	Rouleau scotch	U	10		
155.	Disjoncteurs monophasé	U	10		
156.	Prise de courant	U	100		
157.	Tube néon 1,20m	U	100		
158.	Réglettes de 1,20m	U	150		
159.	Interrupteurs encastre et apparent	U	60		

160.	Douilles mixtes	U	100		
161.	Lampe	U	30		
162.	Multi prise protèges	U	10		
163.	Jeu de tournevis	U	1		
	SOUS TOTAL				
	TOTAL HORS TAXE				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	MONTANT TOUTES TAXES COMPRIS				
	MONTANT NET A MANDATER				

Chronogramme et délai de livraison du Lot 2

N°	Désignations	Quantité Totale	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois
Section Maçonnerie								
1.	Cisaille (moyenne)	2	1			1		
2.	Seaux maçons	20	10		5		5	
3.	Décamètre	2	1			1		
4.	Ciment ordinaire	150	25	25	25	25	25	25
5.	Sable Sanaga	3	1		1			1
6.	Sable fin	2	1					1
7.	Topomètre	2	1					1
8.	Gravier 5/15	3	1		1			1
9.	Lattes ayous	50	20		15			15
10.	Bois de coffrage	40	15		15			10
11.	Contre-plaqué	10	5				5	
12.	Chevrons	25	15			10		
13.	Pointe ordinaire	20	5	3	5	2		5
14.	Pointe toc	30	5	5	5	5	5	5
15.	Pelle ronde	30	10		3			
16.	Marteaux	20	10		5			5
17.	Pelle bêche	20	5		5		5	5
18.	Fer à béton FE 400 de 6	90	25	20	15	15	10	10
19.	Fer à béton FE 400 de 8	120	30	25	25	20	10	10
20.	Fer à béton FE 500 de 10	120	30	25	25	20	10	10
21.	Fer à béton FE 500 de 12	80	25	20	10	10	10	5
22.	Cônes de signalisation	5	3				2	
23.	Bandes de signalisation	10	5			5		
24.	Tenailles	20	10		5			5
25.	Griffes	20	10		5			5
26.	Taloche	10	5		3			2
27.	Fil d'attache	100	30	20	20	10	10	10
28.	Niveau a bull air	10	5				5	
29.	Truelles	10	10					
30.	Auges	10	5			5		
31.	Arrache clou	10	4		3			3
32.	Massette 1kg	10	6		2		2	

33.	Bottes de sécurité/paires	30	20					10
34.	Gants de manutention	100	50			30		20
35.	Chaussures de sécurité	45	30					15
36.	Brouettes	8	4					4
37.	Détergent	25	5	5	5	4	3	2
38.	Cache nez FFP2	100	30	20	20	10	10	10
39.	Tenue de travail	41	30					11
40.	Lait concentré non sucré	5	1	1	1	1	1	
41.	Machettes	10	5					5
42.	Pioches avec manche	20	10		5			5
43.	Scie à métaux	10	5				5	
44.	Scie à bois	10	4		4			2
45.	Lame de scie à métaux	20	10				10	
46.	Equerre de maçons	5	3				2	
47.	Rouleau de ficelle	20	4	4	4	4	4	
48.	Poinçons	10	3		5			2
49.	Burin	10	5				5	
50.	Casque de sécurité	35	25					10
51.	Chasubles	40	30					10
52.	Serre-joints	20	10					10
53.	Mètre ruban	10	5			5		
54.	Baramines 1.8m	10	4		4			2
55.	Savon	06	1	1	1	1	1	1

Section peinture et sérigraphie

56.	Pinceau plats	50	20		20			10
57.	Pinceau à lettre	50	20		20			10
58.	Grattoir métallique	50	20		20			10
59.	Echelle à deux bras (escarbots)	2	2					
60.	Combinaison pro couleur	35	25					10
61.	Rouleau polyane	3	1		1			1
62.	Limes	10	5					5
63.	Rouleaux anti-gouttes	32	15			15		2
64.	Peinture à eau blanc	40	10	7	7	6	5	5
65.	Peinture à eau rouge	28	10		10		8	
66.	Peinture à eau email A	30	5	5	5	5	5	5
67.	Peinture à eau jaune	9	3		3			3
68.	Panticoat	5	1		1	1	1	1
69.	Diluant synthétique	20	4	4	4	4	2	2
70.	Rouleau de papier abrasif	8	4					4
71.	Teinte	56	10	10	6	10	10	10
72.	Gamme sigma dur 550+ Diluants +Durcisseur	1			1			
73.	Vernis marin	10	3		3		3	1
74.	Brosses à badigeonner	40	15		10			15
75.	Brosses métalliques	25	10		5			10
76.	Balais coco	30	10		10			10
77.	Balais cantonnier	40	10		15			15
78.	Rouleau radiateur	30	10		15			5
79.	Cône de signalisation	5	3					2
80.	Lunettes de protection	30	20			10		

81.	Rouleau ruban de sécurité	20	5		5	5		5
82.	Fond dur	20	5	5	3	3	2	2
83.	Dorure	10	2	2	2		2	2
Section plomberie								
84.	Chignole	1	1					
85.	Machine à PPR	1	1					
86.	Jeu clés a molettes	1	1					
87.	Jeu de tournevis	1	1					
88.	Machine à vis	1	1					
89.	Jeu de clés crocodiles	1	1					
90.	Meuleuse d'angle	1	1					
91.	Disque à béton	10	2	2	2	2		2
92.	Chalumeaux	2	1					1
93.	Mécanisme de chasse	20	5	5		5		5
94.	Flotteur mécanique	5	3					2
95.	Robinet de lavabo	30	10	5	5	5		5
96.	Flexible de raccordement	5	3					2
97.	Siphon flexible	35	15		15			5
98.	Mamelons en laiton	30	10		10		10	
99.	Vanne d'arrêt	30	10		10		10	
100.	Coude compression	30	10	5	5	5		5
101.	Tuyau panaflex	10	2	2	2	2	1	1
102.	Tuyau PPR	50	15		15		15	5
103.	Tuyau de compression	10	5			5		
104.	Robinet puisage ¾	30	15		10			5
105.	Robinet Urinoir	10	4		4			2
106.	Porte papier hygiénique	20	5	5	5		3	2
107.	Vanne papillon	20	5		5		5	5
108.	Tuyau pression	30	5	5	5	5	5	5
109.	Vanne panaflex	30	5	5	5	5	5	5
110.	Coude PPR	20	5		5		5	5
111.	Vanne PPR	70	15	15	10	10	10	10
112.	Manchons en laiton	65	15	10	10	10	10	10
113.	Embouts	75	15	15	15	10	10	10
114.	Coude panaflex	40	10	10		10		10
115.	Réductions	50	15	10		10	10	5
116.	Téflon ;	20	5	5	5		5	
117.	Robinet de douche ;	30	5	5	5	5	5	5
118.	Nourrices	25	5	5	5		5	5
119.	Coude laiton 20par ¾ FF ;	20	5		5		5	5
120.	Bouchon golvar 20 ¾ M ;	30	5	5	5	5	5	5
121.	Siphon embout Φ40 ;	20	5		5		5	5
122.	Mèche à béton	5	3					2
123.	Tuyau PVC ;	45	10	10	10	5	5	5
124.	Coude PVC ;	50	20		20		10	
125.	Campin gaz ;	5	3				2	
126.	Colle perdort ;	10	3		3	2		2
127.	Rouleau Tuyau poly	5	1	1	1		1	1

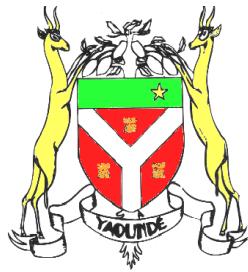
128.	Collier plastique ;	30	5	5	5	5	5	5
129.	WC complet ;	10	3	2		2	2	1
130.	Lavabo parma ;	10	3	2		2	2	1
131.	Vannes compression	25	5	5	5		5	5
132.	Vanne poly Φ25 ;	50	10	10	10	10	6	4
133.	Coude pression Φ32 ;	30	5	5	5	5	5	5
134.	Vanne pression Φ40 ;	20	5		5		5	5
135.	Vanne à boisseau Φ40	30	5	5	5	5	5	5
136.	Rouleau filasse ;	15	5		5			5
137.	Tête d'arrosage ;	50	10	10	10	10	6	4
138.	Flotteur complet	25	5	5	5	5	3	2
139.	Pince à multi prise 12, 16, 32	2	1					1
140.	Déboucheur hydraulique	10	5				5	
141.	Déboucheur à ressort 10m	5	3					2
142.	Colonnes de douche	30	5	5	5	5	5	5
Section électricité								
143.	Multimètres	1	1					
144.	Pinces ampérométriques	2	1					1
145.	Contacteur D25	10	4			4		2
146.	Rouleau de câble 3x1.5 TH	10	4			4		2
147.	Rouleau de câble 3x2.5 U	10	4			4		2
148.	Disjoncteur tétra polaires 16A	11	4		3		2	2
149.	Barrettes de Dominos 6mm ²	40	10		10		10	10
150.	Barrettes de Dominos 4mm ²	20	5	5		5		5
151.	Régulateurs	5	3					2
152.	Enrouleur électrique	2	1					1
153.	Contacteur bipolaire	10	5				5	
154.	Rouleau scotch	10	5			3		2
155.	Disjoncteurs monophasé	10	5		3			2
156.	Prise de courant	100	25	25	15	15	10	10
157.	Tube néon 1,20m	100	25	25	15	15	10	10
158.	Régllettes de 1,20m	150	25	25	25	25	25	25
159.	Interrupteurs encastre et apparent	60	20		20			20
160.	Douilles mixtes	100	25	25	15	15	10	10
161.	Lampe	30	10		10		10	
162.	Multi prise protèges	10	7				3	
163.	Jeu de tournevis	1	1					

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

**Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

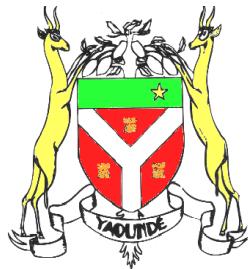
N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

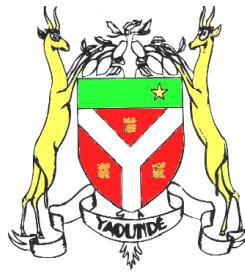
PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

MARCHE N° _____/M/CUY/CIPM/ 2024

Passé après Appel d'OffresN° _____/AONO/CUY/CIPM/2024
du pour la fourniture du matériel de maintenance des bâtiments
communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Maître d'Ouvrage : COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

TITULAIRE DU MARCHE:

B.P: ___, Tel : _____ Fax : _____
N° R.C : ___, N° Contribuable : _____; RIB : _____

OBJET DU MARCHE : Fourniture du matériel de maintenance des bâtiments communaux
de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

LIEU DE LIVRAISON: VOIRIE MUNICIPALE

MONTANTS EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
IR (2.2% ou 5.5%)	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : six (6) mois.

FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

IMPUTATION : Ligne 222 181

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre :

Le Maire de la Ville de Yaoundé ci-après désigné «Maître d’Ouvrage»

D'une part,

Et la société

B.P: _____ Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____ N° Contribuable : _____

[Indiquer le nom du Prestataire son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],

Ci-après dénommée, «Le cocontractant »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCTP)

Titre II : Spécification Technique de la Fourniture

Titre III : Bordereaux Des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

Page et Dernière marché N° /M/CUY/CIPM/2024 du ----- passé après Appel d'Offres National Ouvert N°----- /AONO/CUY/CIPM/2024 du pour la fourniture des matériels de maintenance des bâtiments communaux de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Avec

Délai : -----

Arrêté le montant de la présente lettre commande à la somme de..... Francs CFA.

Délai de livraison :
[A compléter en jours, semaines, mois ou années]

Lu et accepté par le Prestataire

Yaoundé, le

Signé par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

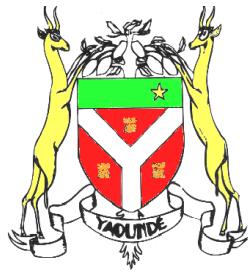
Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

**PIECE N°10 : FORMUNLAIRE ET MODELES A UTILISER PAR
LES SOUMISSIONAIRES**

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER.....
ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION.....
ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION.....
ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF
ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE.....
ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....
ANNEXE N° 7 : MODÈLE DE CADRE DU PLANNING

ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné,(Nom et prénoms du mandataire)

Agissant au nom et pour le compte(Entreprises et Groupement d'entreprises),

En vertu de ma qualité (Fonction du signataire),

Déclare sous peine de sanctions édictées par l'article 2 du décret n°54/596 du 11 juin 1945 :

Que le soumissionnaire en question est inscrit sous le n° RC du registre du commerce.

Qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire

Qu'aucun des gérants, administrateurs ou directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances ou sanctions prévues par la loi n°47/1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ;

Que le soumissionnaire en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'Ordonnance n°53/704 du 29 août 1953 relatif au maintien ou rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

En vertu de quoi, j'ai (nous avons) l'honneur de soumissionner pour le soumissionnaire dans le cadre du Présent Appel d'Offres National Ouvert.

Fait à....., le.....

Nom et prénoms du signataire

Fonction

ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné[indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont
le siège social est à..... inscrite au registre du commerce de
..... sous le N°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres N°_____ / AONO/CUY/CIPM/2024 y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]:

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.

Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

..... [En chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à Francs CFA

Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres]

M'engage à exécuter les travaux dans un délai de mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque

..... Agence de
.....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de(9)

ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse], « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que l’entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [rappeler l’objet de l’Appel d’Offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant]
Francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;

Ou Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.
-

nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le

[Signature de la banque]

ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que

[Nom et adresse de l’entreprise], ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que l’entrepreneur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d’un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de [En chiffres et en lettres].

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l’entrepreneur, par le Maître d’Ouvrage, de l’approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d’un mois à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[Signature de la banque]

ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

Banque : référence, adresse

.....
Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [Le titulaire], au profit de Maître d’Ouvrage
[Adresse du Maître d’Ouvrage]
(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [Le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du Relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [quarante (40) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : Francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [Le titulaire] ouvert auprès de la banque

.....
..... Sous le N°
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque
à , le

[signature de la banque]

ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que

que

..... [Nom et adresse de l’entreprise],

Ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l’objet des travaux]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à cinq pour cent (5%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur cette caution,

Nous,

.....
..... [Nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l’entrepreneur, pour un montant maximum de

[En chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[Signature de la banque]

ANNEXE N° 7 : PLANNING

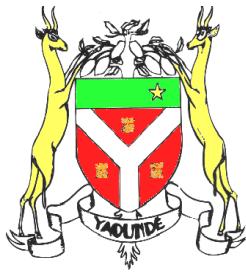
Désignations	1 ^{er} mois	2 ^e mois	3 ^e mois	4 ^e mois	5 ^e mois	6 ^e mois

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES

Toutes ces fournitures seront exécutées à neuf.

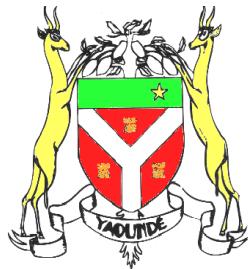
Les quantités du détail estimatif sont issues de ces études préalables.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°025/AONO/CUY/CIPM/2024 DU 19/07/2024 POUR
LA FOURNITURE DU MATERIEL DE MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2024, Ligne 222 181 (matériel pour la maintenance des
bâtiments communaux)**

**PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

I- BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala ;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. Bange Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala ;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala ;
10. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala ;
11. National Financial Credit-Bank,(NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala ;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
17. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

18. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
19. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
20. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
21. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
22. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
23. Sanlam Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
24. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
25. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
26. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala ;
27. Royal Onyx Insurance Cie ;
28. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
29. CPA S.A., B.P. 54 Douala.